

Montvendre infos





E 2 6

T R A V A U X P U B L I C S



Portes-lès-Valence · 04 75 57 05 26 · entreprise26.com



Nathalie LABAYE
06 65 96 09 47

E-mail : nathalie@nlprestations.fr
www.nlprestations.fr

90, ROUTE DE BARCELONNE - 26120 MONTVENDRE



**Vous recevez du public,
Demandez votre
Registre public
D'accessibilité !!!**



**Dans le cadre de votre entreprise,
Vous souhaitez mieux communiquer ou, à
titre particulier, aider vos enfants
À améliorer leur expression écrite ou orale :
Demandez les solutions de cours
« Orthographe et grammaire »
NL Prestations dispose
du Certificat Voltaire**



ACCOMPAGNEMENT
RÉGLEMENTAIRE

ACCESSIBILITE HANDICAP
SECURITE INCENDIE
PREVENTION DES RISQUES



DEVELOPPEMENT
COMMERCIAL
TECHNIQUES DE VENTE
ASSISTANCE COMMERCIALE
AIDE AU PETITES ENTREPRISES

ACCOMPAGNEMENT
COMMERCIAL

Le mot du Maire

Au moment de la rédaction de mon article, La fin de l'année 2019 approche et après un été caniculaire, la pluie est enfin arrivée. Mais en ce début du mois de novembre, mes collègues agriculteurs commencent à râler et disent que s'il y avait une petite accalmie, cela ne serait pas mal pour finir les semailles d'automne...jamais contents les paysans !! Trêve de plaisanterie, je voudrais avant toute chose - alors que le mandat municipal va s'achever au mois de mars prochain - remercier toute l'équipe du conseil pour tout le travail qu'elle a effectué durant ces six années, à savoir : réalisation du plan d'eau, du city park, réalisation des lotissements et commercialisation des lots etc...

Divers travaux de voirie sont également à l'étude : traversée du village, aménagements route de Barcelonne, trottoirs le long de la RD176 en face du stade.

Mais je voudrais remercier tout particulièrement mes adjoints, notamment Stéphane pour son implication au quotidien dans le domaine des finances et pour son travail de communication par le biais de la Newsletter. Merci aussi à Martine pour son dévouement, aussi bien auprès des jeunes que des « aînés », et également à Pierre qui s'est dévoué comme interlocuteur avec l'agglomération, tâche ô combien ingrate. Au travers des différents articles de ce bulletin, vous aurez un aperçu de toutes les activités et réalisations qui se sont déroulées tout au long de l'année. J'en profite pour remercier tous les bénévoles qui se dépensent sans compter au sein de leur association afin que chaque adhérent profite au maximum des activités qui leur sont proposées. En attendant de partager un moment de convivialité à l'occasion des vœux de début janvier, je souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

A l'heure où ce bulletin va être imprimé, nous vivons un épisode neigeux assez exceptionnel : une neige lourde est tombée et a mis au sol beaucoup de lignes, aussi bien électriques que téléphoniques et pas mal d'arbres ont cassé sous le poids de la neige. A ce jour, beaucoup de maisons sont sans lumière, sans chauffage, sans téléphone, pas marquant du tout ! Nous faisons de notre mieux pour coordonner les services d'Enedis qui semblent connaître quelques difficultés devant l'ampleur de l'évènement. Nous espérons que tout rentrera dans l'ordre au plus vite, mais estimons nous heureux qu'il n'y ait pas eu de victimes !

**Le Maire et le Conseil Municipal
vous invitent :
le 10 Janvier 2020
à 19 heures
à l'occasion de la Cérémonie
des vœux**

Le mot du Maire	Page 3
Nos écoles	Page 4
Du côté des associations	Page 5
La bibliothèque	Page 16
Vie municipale	Page 18
Etat Civil	Page 39
A la rencontre du passé	Page 40
Label Internet/ L'Agglo	Page 41
Contacteur une association	Page 50
Tarifs communaux	Page 51
Agenda 2020	Page 52
Les infos pratiques	Page 53

Ecole Élémentaire « Des 2 Ruisseaux »

Pour l'année 2019/2020, les effectifs s'élèvent à 113 élèves. L'école a ainsi obtenu l'ouverture d'une cinquième classe en juin. Coralie Gandon a intégré l'équipe enseignante pour prendre la classe des CE1. La mairie a dû faire quelques travaux de peinture pour accueillir cette nouvelle maîtresse et ses élèves dans de bonnes conditions. La classe des CP a également été repeinte.

Les projets pour l'année à venir sont les suivants :

Les classes du CE1 au CM2 iront aux Clevos pour une exposition sur les illusions d'optique, les CE2 et CM2 pour une exposition sur la conquête de l'espace. Toutes les classes sauf les CM1 iront à la piscine Jean Pommier à Valence pour 10 séances.

CP : en octobre, camp USEP à Lus la Croix Haute avec au programme de la randonnée, des jeux collaboratifs, d'orientation et du land-art -

Projet danse CP/CM2, en lien avec le tutorat, avec Olivier Coste, chorégraphe.

CE1/CE2 : projet de théâtre pour ces deux classes

CM1 : les déchets en France et au Sénégal, en partenariat avec Coop'agglomération et ADOS - visite du site de valorisation des déchets d'Etoile et de la station d'épuration de Montvendre - deux spectacles au Train Théâtre, avec intervention des artistes dans la classe (percussions corporelles/pop-up et mise en lumière)

CM2 : les savanturiers (projet sur la robotique) avec Mme Guilloton, ingénieure - concours « les champions de la lecture » - voyage à Paris en juin - camp olympique (biathlon) à

Autrans, en mars, l'école étant labélisée « Génération 2024 ».



Ecole Maternelle « Jacques Prévert »

De grands changements à la maternelle !

Nos très estimées ATSEM Michelle Blesson et Ghislaine Permingeat ont fait valoir leurs droits à la retraite. Elles sont remplacées par Lise Vanhoudt et Justine Bouvier.

Nous accueillons 52 élèves répartis en deux classes. De nombreux projets sont en gestation. Nous coordonnerons un projet international de correspondance avec des écoles grecques, italiennes, espagnoles, croates et turques sur le thème du jeu.

Nous irons deux fois au cinéma, nous participerons au festival « L'enfance de l'art » à Saint-Péray et irons voir nos amis de l'école de Beauvallon avec lesquels nous réaliserons un projet sur les éléments naturels et les objets de récupération. Fin juin, les familles seront invitées à visiter notre exposition de travaux artistiques et à écouter notre chorale.

Du côté des associations

Restaurant Scolaire

Le restaurant scolaire de Montvendre est une association de parents Bénévoles.

Pour la rentrée scolaire 2019/2020, le restaurant scolaire de Montvendre compte environ 90 familles inscrites. Avec l'ouverture de la 5^{ème} classe à l'école primaire, les effectifs sont à la hausse. Nous avons tous les jours plus de 100 enfants qui mangent à la cantine, avec 2 services mis en place.

Le premier service de 11h45 à 12h40 regroupe les enfants de maternelles avec les « grands » de l'école élémentaire. Le deuxième service est de 12h40 à 13h25. Pour encadrer ces enfants nous avons 6 employées (Véronique notre cantinière, Martine, Sandrine, Caroline, Louise, Charlotte et Françoise).

Au niveau du bureau pas de modification particulière, Alexia prend la place d'Annaïck au niveau du secrétariat.

Le bureau du restaurant scolaire vous souhaite de Joyeuses Fêtes de Fin d'Année.

Halte-Garderie

LES COPAINS D'ABORD

La garderie « Les copains d'Abord » de Montvendre accueille les enfants scolarisés les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7 h 30 à 8 h 20 et 16 h 30 et 18 h 30.

Le mercredi de 7h30 à 8h20 et de 11h30 à 12h30.

La garderie est située dans l'enceinte de l'école maternelle.

Les frais d'inscription sont de 20 € pour les familles de Montvendre et 30 € pour les familles externes.

Des cartes de 10 heures sont vendues au prix de 25 € payables d'avance directement sur place. A partir de 2 enfants inscrits, le tarif

est réduit à 2 euros par enfant au lieu de 2,50 ;

Un tarif horaire de 4.50 € est proposé pour les gardes exceptionnelles (sans adhésion).

Martine, Sandrine et Louise sont heureuses de s'occuper de vos enfants et proposent diverses activités.

Pour aider l'association, nous récupérons volon-



tiers des jeux en bon état.

Enfin, pour le bon fonctionnement de la garderie, merci de bien respecter les horaires et prévenir à l'avance en cas d'absence d'un enfant.

Inscriptions et renseignements directement sur place pendant les horaires d'ouverture auprès de Martine CARAYON.

Présidente : Virginie DUBAN

Contact au sein de l'association : Martine CARAYON : 06 84 60 69 12



L'amicale des parents est une association composée des parents d'élèves. Elle a pour mission d'organiser des événements tout au long de l'année scolaire afin de collecter des fonds qui aideront le financement des projets des écoles. Mais la motivation des parents qui composent l'association c'est aussi de créer du lien entre

la vie des écoles et des familles en organisant des moments festifs et de rassemblements.

Lors de l'Assemblée Générale qui a eu lieu au mois d'octobre, Amandine PIERI et Julien LAURENT ont renouvelé leur mandat pour une troisième année en tant que président et vice-président. Raphaëlle RAVNI et Aléxia JOLY restent chacune trésorière et trésorière adjointes. Marie CABALLE et Audrey GUILLOTON se partagent les postes de secrétaire et secrétaire adjointe.

L'année scolaire 2018/2019 a été, une fois de plus, riche et intense. Grâce à l'investissement des parents d'élèves, un grand nombre de manifestations s'est déroulé au cours de l'année : bourses à la puériculture, ventes de fromages... Et cette année, l'APE a osé innover en remplaçant la traditionnelle soirée d'intégration moules/frites par une soirée Burgers frites ! Soirée couronnée de succès grâce à une organisation bien pensée !

L'ensemble des manifestations organisées en 2018/2019 a permis de remettre à chaque classe la somme de 900€, soit au total 6300 euros. Un beau résultat puisque le montant donné à chacune des classes est maintenu malgré l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Cette somme permettra de financer pour cette année scolaire, les différentes sorties et activités prévues par les maîtresses des écoles primaires et maternelles : sortie cinéma, classe verte à Lus la Croix haute pour les CP, voyage scolaire, visite de musées... Pour la majorité de ces événements, aucune participation financière n'est demandée aux parents d'élèves.

Merci à tous pour votre mobilisation !

Au premier semestre 2020, vous pourrez venir participer à la bourse à la puériculture de printemps, acheter vos plants de tomates lors de la foire aux fleurs ou bien encore nous commander

vos fromages à des prix attractifs (comté, raclette...) Si vous souhaitez recevoir les informations de l'Amicale des Parents, et notamment être informés des ventes de fromage, n'hésitez pas à nous transmettre votre adresse mail à l'adresse suivante : apemontvendre@gmail.com

Nous remercions vivement tous les parents qui s'investissent pour faire vivre l'amicale, ainsi que tous les habitants de Montvendre qui nous soutiennent en participant à nos différentes manifestations.

Nous comptons sur votre participation pour les manifestations à venir !

Football : En avant Montvendre

Pour la saison 2019-2020, changement de bureau pour l'En Avant Montvendre. Fabrice Roman a quitté la présidence du club (l'ensemble du nouveau bureau le remercie pour son investissement et son dévouement), pour laisser place à un duo : Jeff Rouméas et Agnès Moreno-Courbis co-présidents du club.

Romain Gruget reste secrétaire, Nathalie Sempère toujours trésorière, Sylvain Fumat trésorier adjoint, Lucie Lefranc chargée de la communication et membres du bureau Stéphane Philibert, Yann Permingeat, Erick Rochette.

Au niveau des seniors deux équipes sont engagées avec le retour de Fred Goncalves à la tête de l'équipe 1, et Yannick Richaud pour les seniors 2. L'objectif de cette année est bien sur la montée de l'équipe 1 au niveau supérieur.

L'équipe vétérans compte une vingtaine de joueurs qui se retrouve le jeudi soir.

Pour les jeunes, effectif à la hausse. Tout d'abord nous avons les baby-foot, environ une dizaine de joueurs encadrés par Fred Sylvestre, pour la catégorie U6-U7, une quinzaine de joueurs, dont 5 filles cochées par Christian

Benoit. Concernant le U9, nous avons une vingtaine de joueurs sous la houlette de Gaël Roland, aidé aux entraînements par Florian Grillière, et la catégorie U11 entraînée par Julien Pieri, Sellam Fakir et Agnès Moreno-Courbis, compte quinze joueurs, dont 30 filles.

L'école de foot s'entraîne le mardi de 18h à 19h, et les U11 les mardis et jeudis de 18h à 19h30.

L'équipe U15, en entente avec le FC Chabeuil compte un effectif de 23 joueurs et s'entraîne le mardi à Chabeuil et le jeudi à Montvendre de 18h à 19h30. Celle-ci est encadrée par Baptiste Bon (FC Chabeuil) et par Fabrice Roman et Pascal Ferrand. Les matchs des U15 jouent tous ces matchs jusqu'à fin décembre à Montvendre.

Cette année pas d'équipe U13, car le club de Chabeuil ne souhaitait plus faire d'entente avec nous. Le but est d'avoir, si possible, la saison une équipe dans chaque catégorie pour représenter les couleurs de l'En Avant Montvendre.

Au niveau manifestations (toutes les dates ne sont pas encore calées !!!), mais vous pouvez déjà noter sur vos agendas l'arbre de Noël, le samedi 07 décembre, et le tournoi jeunes fin mars 2020. Cette année tournoi sur 2 jours : le samedi 28 mars 2020 tournoi U7 et U9, et le dimanche 29 mars 2020, tournoi U11 et U13.

Le bureau de l'En Avant Montvendre vous souhaite de très bonnes Fêtes de Fin d'Année



Groupama
Donnons à la vie toutes ses chances

CHABEUIL ET ENVIRONS
Assurances, Banques, Placements

Une équipe à votre service

Avenue de valence Tel 04 75 59 03 72
26120 CHABEUIL Fax 04 75 59 11 19

Associations Montvendre Sports & Loisirs

Encore une année réussie pour ces 3 journées de Vogue ensoleillées qui ont attiré petits et grands.

Les concours de boules ont connu un énorme succès ainsi que les bals qui les ont suivi jusqu'à tard dans la nuit au plus grand plaisir des montvendrois.

Un très beau feu d'artifice a une nouvelle fois attiré un public émerveillé.

La défarde comme chaque année a aussi connu beaucoup de succès avec ses 615 repas servis. Un grand merci à tous les bénévoles car sans eux la vogue n'existerait pas.

A l'année prochaine pour encore plus de festivités.

Association Les Vieux Pistons de la Raille

Le Club des « Vieux Pistons de la Raille » est désormais domicilié à Montvendre.

Cette année, 2019, une première Fête des Moissons avec sa traditionnelle soupe au pistou a été organisée. Cette journée fut une réussite malgré la pluie de la veille ! Cette averse nous a empêchés de faire la moisson à la moissonneuse-batteuse.

Le club a participé à différentes manifestations au cours de l'année :

- 15 Avril 2019 : A La Laupie expo de tracteurs, confection de cordes.
- 27 Avril : Voyage du Club a Fontaine de Vaucluse, visite du musée de la N7 et du Papier.
- 18 Mai : Présentation de matériel au Lycée Agricole de Montéléger.
- 10 Juin : Fête du Sel à Léoncel .
- 28 Juillet : Fête des Moissons à Montvendre.

-25 Août : Voyage à Pers-Jussy en Savoie.
 -1 Septembre : Fête de l'Agriculture à Eurre, avec battage de gerbes à la batteuse.

Le 5 Octobre, une réboule conviviale, en remerciement aux bénévoles de nos manifestations.

Pour terminer, une petite expo à la foire aux arbres.

Pour 2020, nous reconduisons, la Fête des Moissons, le 26 Juillet, avec sa soupe au pistou.

L'Association compte 75 adhérents, ce qui représente un grand nombre de tracteurs et autres matériels sauvegardés pour mémoire.



Benoit et Sophie Lecour. Sont prévus au programme : jeux coopératifs, hand-ball, patin à glace, athlétisme, jeux d'adresse, maniabilité à vélo, judo, tennis de table, gymnastique et randonnée.

Cette année encore, l'USEP a proposé des projets sur le temps scolaire et a permis aux CP de participer à un camp de 3 jours à Lus la Croix Haute du 9 au 11 octobre. Ils y ont pratiqué des activités de pleine nature, des jeux coopératifs ainsi que des jeux d'orientation.

Les CM2 participeront à un camp Olympique organisé par le CRUSEP (comité régional de l'USEP) à Autrans du 16 au 20 mars. 8 classes de la région AURA ont été sélectionnées pour participer à ce camp qui a pour fil conducteur l'Olympisme et pour activité principale le biathlon. Il s'agit de faire se rencontrer et coopérer des enfants ne se connaissant pas, autour des valeurs de l'Olympisme, tout en découvrant une discipline où notre équipe de France brille.

Pour cela, la classe de Montvendre, comme toutes les autres du projet, est entrée dans le processus de labellisation « Génération 2024 », afin de porter haut les futurs JO de Paris.

Nos
 CM2



participeront à ce titre à la journée Olympique du 23 juin.

Ils profiteront également d'une journée de sensibilisation à la différence, organisée par l'USEP Drôme, en partenariat avec des fédérations oeuvrant dans le champ du handicap.

De beaux projets en perspective !



**USEP (Union
 Sportive des Ecoles
 Publiques)**

Cette association est liée à l'école élémentaire des Deux Ruisseaux. Elle

a pour but de développer la pratique sportive et la coopération sous la forme de rencontres sur le secteur Bourg lès Valence, Pont d'Isère, Loriol.

Elle accueille 35 enfants le mercredi après-midi, soit sur des activités sur place encadrées par Martine Carayon et Sandrine Eloi, soit sur des rencontres de secteur (1 par mois environ) avec le renfort de Pedro Sanchez, Christian

Booster 26

L'association Booster26 a fêté ses 5 ans en 2019 et nous sommes heureux de constater une augmentation des adhésions, même si l'année 2019 n'a pas été la plus riche en activités.



Le début de l'année a été marquée par l'organisation du FLAMB'O RUN le 12 janvier 2019 avec un peu plus 480 participants, coureurs et marcheurs confondus et la remise d'un don de 1200€ à l'association "Petit soleil deviendra grand" créée par les parents de Solal à Malisard.

D'autres activités ont été proposées, comme un ping pong le 03 février, un volley au centre du village le 8 juin et une randonnée sur le plateau d'Ambel le 15 septembre.

Seule l'activité ping pong manque un peu de fréquentation depuis sa création et nous réfléchissons à une programmation différente.

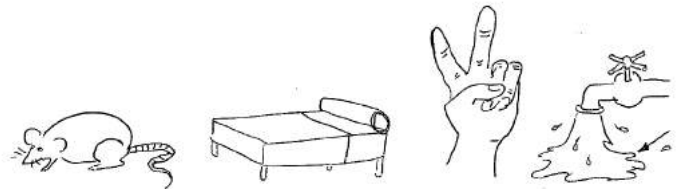
Quant à la section footing du lundi soir, nous pouvons dire sans prétention, que c'est un rendez-vous que nous aimons tous, organisateurs et participants ; la régularité et la détermination des coureurs avec parfois même des parcours sous la pluie donne à cette section, toute sa raison d'exister.

A l'heure où nous rédigeons cet article, plusieurs activités sont en programmation pour l'année 2020 ; nous vous invitons à consulter le site de l'association pour en savoir plus : www.booster26.fr

Merci à tous et toutes pour cette 5ème année de sport et de partage.



Les enfants du Mont Venus



2019

Voilà déjà 9 ans que nous organisons le rallye vélo de Montvendre. Nous sommes fiers du succès de cet événement car depuis deux saisons nous faisons le plein en équipes. Il y en a même qui viennent de Savoie !

C'est un peu moins de cent personnes qui sont parties sur les routes et chemins de notre village pour un parcours encore renouvelé cette année. Les jeux ont aussi apporté leurs lots de surprises, ce qui a permis de départager les 24 équipes en course (une équipe ayant déclaré forfait pour raison médicale).

Voici le podium 2019 :

- 1 er les BEAU RIVAGE de Valence
- 2 -ème les CASCADEURS de Montvendre
- 3 -ème les ROCKETS MEN de Chabeuil

Pour la petite histoire les premiers de cette année ont été invités par les premiers de l'année dernière.

Cette 9^{ème} édition s'est achevée sous un beau soleil et avec le sourire et la joie des participants.

Nous souhaitons marquer le coup pour la 10^{ème} édition avec une organisation à la journée et un pique-nique partagé. Vous pouvez déjà réserver votre 2^{ème} dimanche de septembre et commencer à marquer des points avec ces premières questions :

La première énigme qui peut rapporter un point :

Quel est l'intrus dans cette liste de mots : amphitryon - étalon- parangon.

La deuxième question de connaissance du village qui peut rapporter aussi un point :

Combien il y a-t-il de croix dans le village ?

Enfin un grand merci à Daniela, Emmanuelle, Anaïs, Rémi et Thierry sans qui le rallye ne pourrait se faire.



Cabinet Médiation Familiale

Pour apaiser les conflits familiaux
Couples - Adolescents - Grands Parents
Accompagnement individuel

Victoire Mansilla

Médiatrice Familiale Diplômée d'Etat

L'Annexe
9 allée des Charmilles
26120 Montélier

Tél: 07-68-94-09-00
victoire.mansilla@gmail.com

site: www.mediationfamiliale26.wordpress.com

Bulletin Municipal de Montvendre

Conception, réalisation :
Commission communication

Tirage : 600 exemplaires

Impression : One communication
sur papier recyclé.

Dessins de Sonia Clément

**Le Conseil Municipal remercie
tous les annonceurs pour leur
participation. Grâce à eux le
bulletin est autofinancé.**



Le club des 3 ponts

Depuis 1992*, le Club des Trois Ponts propose aux Montvendrois et aux Montvendroises retraité(e)s des activités régulières, le mardi après-midi de septembre à juin.

Les adhérents se réunissent à 14h30 à la salle communale, un mardi sur deux, pour des jeux de société. Pour l'année 2020, des nouveautés sont inscrites au programme et nous vous invitons à les découvrir ci-dessous et à nous rejoindre pour partager ces bons moments d'échanges.

* Avant cette date, les retraité(e)s se regroupaient au sein de l'Union des Vieux de Montvendre.

Bilan 2019

Activité Intergénérationnelle

Des adhérentes du Club encadrent, de la rentrée de la Toussaint jusqu'au mois de juin, un groupe d'enfants de l'école primaire pour une activité tricot. Le vendredi de 15h30 à 16h30, c'est ainsi une douzaine d'écoliers et d'écolières qui découvrent ou se perfectionnent sur des petits ouvrages : tour-de-cou, vêtements pour peluches et poupées, bracelets... De très bons moments passés ensemble, de 7 à 94 ans !

Journée-détente

Le 14.05.2019 repas à la truite du Père Eugène ; 27 personnes présentes, vent fort ce jour-là, mais des jeux en salle nous ont permis de passer une très bonne journée.

Les pique-niques

Le 25.06.2019 : notre pique-nique de clôture au plan d'eau ; une trentaine de personnes présentes, journée ensoleillée. Le repas, offert par le club, a été apprécié, les membres de l'association avaient apporté de succulents gâteaux, merci à tous.

Le 2.08.2019 : pique-nique au plan d'eau. 18 personnes étaient au rendez-vous, chacun apportant son repas. Des jeux ont clôturé cette journée : pétanque, belotes... et bien sûr discussion autour d'un bon goûter !

La semaine bleue

Le programme, du 7 au 13 octobre 2019, est

proposé par le Pôle CAP Grand Valentinois de la Maison Départementale de l'autonomie.

Animations musicales, éco-conduite et respect de la planète, découverte de la médiation animale... sont ouverts aux adhérents de tous les clubs du 3° âge de la zone.

Le repas de Noël

Le 14.12.2019, organisé en collaboration avec la mairie, le repas de Noël est accessible à tous les habitants Montvendre âgés de 65 ans au moins ou adhérents du Club. Merci à l'association « Les Amis de Montvendre » qui nous offre la Clairette et à toutes les personnes qui participent à l'organisation, à la décoration, au service et à l'animation.

Nouveauté 2019

Pour diversifier ces activités, des après-midi de marche sont intégrés à notre programme annuel. Deux sorties-test ont eu lieu : elles ont été l'occasion de sillonner quelques-uns des nombreux chemins qui relient les écarts de la commune. Une occasion supplémentaire pour les nouveaux retraité(e)s de rejoindre notre groupe.

Activités organisées par le groupe Cabéolum de Chabeuil

Les membres du Club des Trois Ponts peuvent également participer aux voyages et sorties organisés par le club de Chabeuil...

Décès en 2019

Madame Ginette FAURE



Calendrier 2020*

Nos rencontres se tiennent le mardi à 14 h 30 tous les 15 jours, reprenez dès maintenant ces dates et venez nous rejoindre.

Mois	Activités régulières	Autres rencontres
Janvier	Mardi 7 (Galette des rois), Mardi 21	Vendredi 31 : soirée inter-associations
Février	Mardi 4, mardi 18	
Mars	Mardi 3 (Mardi gras), mardi 17 (assemblée générale), mardi 24 (balade), mardi 31	
Avril	Mardi 14, mardi 21 (balade), mardi 28	
Mai	Mardi 5, mardi 19, mardi 26 (balade)	
Juin	Mardi 2, mardi 16, Mercredi 24 (pique-nique du Club)	Jeudi 4 : pique- nique interclubs (Chabeuil) Samedi 13 : pique- nique des Montvendrois
Juillet et août	Suspension des activités : des pique-niques sont improvisés selon la météo et les personnes présentes	
Septembre	Mardi 1 ^{er} , mardi 15 et mardi 29	
Octobre	Mardi 6 (balade), mardi 13, mardi 27	
Novembre	Mardi 10, mardi 17 (balade), mardi 24 (vin nouveau)	
Décembre	Mardi 1 ^{er} , mardi 15 (bûche des Trois Ponts)	Samedi 12 : repas de Noël

Nous vous présentons à tous et à toutes, nos meilleurs vœux pour 2020.

* L'intégralité du programme est disponible et téléchargeable (format pdf) sur le site de la mairie à la rubrique Club des Trois Ponts.



Les amis de Montvendre

Foire aux Fleurs



La 42^{ème} foire aux fleurs s'est déroulée sous un beau soleil, des milliers de visiteurs ont pu acheter des végétaux auprès des 60 exposants et participer aux ateliers d'art floral et de poterie.

Village botanique



Outre l'entretien habituel effectué par les bénévoles et la participation des agents municipaux, des bordures métalliques et la mise en place de paillage bois ont été réalisés dans les massifs près de la Mairie.



Les Amis de Montvendre ont financé et aménagé la plate-bande de l'entrée du village : plantations, arrosage automatique et paillage décoratif bois et minéral.



L'évaluation annuel de notre village par les représentants des autres villages botaniques a été positive ce qui récompense le travail de nos jardiniers bénévoles.

Foire aux arbres



La 42^{ème} édition de la Foire aux arbres de Montvendre s'est déroulée sous un temps capricieux avec la participation d'une cinquantaine de professionnels.



Nous remercions la Confrérie de l'ail de la Drôme de sa participation et d'avoir intronisé deux Montvendrois.

La conférence, l'exposition et dégustations sur « l'ail dans tous ses éclats » par Fanny Boutarin ainsi que la participation de la chocolaterie «Frigoulette » ont remporté un franc succès tout au long de la journée

Dates à retenir pour cette année :

- 31 janvier Soirée crêpes
- 14 mars Assemblée Générale,
- 26 avril Foire aux fleurs
- 13 juin Pique-nique Montvendrois
- 08 novembre Foire aux arbres

Sapeurs pompiers



. Le centre de MONTVENDRE a effectué une centaine d'interventions cette année. Les sapeurs-pompiers de Montvendre ont fait de nombreux renforts dans le sud de la France et même en Corse. Nous sommes intervenus sur les principaux feux de forêt dans notre département.

Cette année encore nous avons eu le plaisir d'accueillir dans nos rangs une nouvelle recrue, qui vient de notre village. Nous souhaitons donc la bienvenue à REMY ALLAMASSEY dans notre centre de secours.

Nous avons également une pensée pour notre camarade qui nous a quittés si cruellement en intervention il y a 1 an. GEOFFROY nous pensons à toi tous les jours.

Nous avons également vu le départ de SERGE PERMINGEAT qui a fait valoir ses droits à la retraite. Serge, nous te souhaitons une bonne retraite !

Cette année encore de nombreux sapeurs-pompiers ont participé à des formations et renouvellement des acquis.

Pour la fermeture ou non de notre caserne, nous ne savons toujours rien. Aucune décision pour l'instant de nos autorités.

Nous attendons toujours un retour du service départemental d'incendie de la Drôme. Je pense que nos responsables politiques ont bien d'autres préoccupations à l'approche des prochaines élections.

Fermer des casernes ferait peut-être désordre pendant une campagne.

Je vous remercie pour l'accueil que vous allez faire aux agents lors de leurs passages pour la présentation du calendrier 2020.

Mon équipe et moi-même vous souhaitons une merveilleuse année 2020 à vous et tous vos proches.

Pascale RAVIT

DIAGN-Ô-LOGIS

Allée des Tamaris
Quartier Bois Vieux
26400 EURRE

☎ : 04 75 58 31 72
📞 : 06 11 73 98 78
@ : Diagnologis@free.fr



Diagnostics immobiliers - Plomb - Amiante - DPE (Performance Énergétique) - Gaz - Loi Carrez
Electricité - ERNMT (Etat des risques) - Termites

Anciens Combattants

En novembre 2018, nous avons célébré avec ferveur le centenaire de l'armistice de la fin de la première Guerre mondiale, que les Poilus espéraient être « La der des der ».

Vingt et un ans après l'Armistice, le théâtre d'opération était encore le sol Français pour la deuxième guerre de 39-45. Certains témoins sont encore parmi nous en la personne de Gabriel TERRAIL, 94 ans, qui avait rejoint le maquis à l'âge de 18 ans en 1944 dans les FFI (Force Française de l'Intérieure) de la Drôme, et Michel VIGNON, 98 ans, qui a servi en camp de jeunesse (car à partir de 1941, l'obligation des chantiers de jeunesse est étendue à tous les Français de Zone libre devant accomplir leurs obligations militaires pour une durée de 8 mois). Ces personnages sont des livres vivants auprès de qui nous pouvons mieux comprendre ce passé douloureux de notre Histoire régionale, voire locale.

En voici quelques dates, dans nos contrées :

Fin juillet 1944, les attaques allemandes sur le Vercors et ses avancées sont très soutenues.

Du 22 au 24 août 1944, libération de Saint Marcel lès Valence.

Du 24 au 31 août 1944 dans la chaleur de l'été, Valence était libérée.

Et c'est ainsi, que les Maquisards de nos régions avec les Alliés débarqués en Provence, ont bouté hors de nos frontières, les occupants de notre pays de 1939 à 1945. Bien évidemment, cela impliquait un sacrifice pour la population civile et un certain malaise pour le « vivre ensemble », du fait de cette période trouble qu'on appelait la « drôle de Guerre ».

Les archives ne seront ouvertes au public qu'en 2040 et nous permettront d'en apprendre davantage.

Nous commémorons, le 8 mai dernier, le 75^{ème} anniversaire des premiers combats pour la libération de la France lors de la deuxième guerre mondiale. Notre association est très fière de voir les habitants de Montvendre prendre part à toutes ces cérémonies car cela montre l'attachement de tous à l'Histoire de notre pays.

Il nous semble en effet important que les sacrifices subis par nos aînés soient une leçon de vie pour les générations suivantes et c'est d'ailleurs le sens même de toutes ces commémorations Patriotiques.

PATRIOTISME selon le Petit LAROUSSE illustré de 2012, c'est « l'Amour de la Patrie ».

Commémorer, c'est donc ne pas seulement se rassembler autour des monuments aux morts de chaque commune de France mais c'est aussi « ancrer » le Patriotisme en chacun de nous : le Patriotisme qui est là pour unir et non pas pour diviser.

À l'heure où nous rédigeons ce bulletin, l'association des Anciens Combattants organise le samedi 9 novembre 2019 avec le concours de Madame Sophie LECOUR et ses élèves de CM1 - CM2 un « pèlerinage mémoriel » au cimetière du village afin de nous recueillir sur les 16 tombes des soldats « Morts pour la France » (quinze en 14-18 et un en 39-45). Nous rendrons ainsi hommage à nos Héros tombés au champ d'honneur.

Nous espérons que la météo nous sera favorable et nous espérons vous voir nombreux à cette manifestation du souvenir.

Quant à notre vie associative, elle s'est enrichie de quatre membres depuis 2018 et est toujours ouverte à tous ceux qui veulent se joindre à nous pour être le « gardien de ce devoir de mémoire ».

Nous rappelons qu'il n'y a pas besoin d'avoir servi dans l'Armée pour être membre sympathisant de cette association. Tout un chacun y a sa place.

Pour finir ce bulletin 2020 et à l'approche de la fin de l'année, nous vous souhaitons d'ores et déjà des bonnes et agréables fêtes en famille et que notre pays connaisse une perspective plus apaisée, tant politiquement que socialement, pour permettre ce « vivre ensemble » tant souhaité.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2020 À TOUS ET SURTOUT UNE BONNE SANTE !



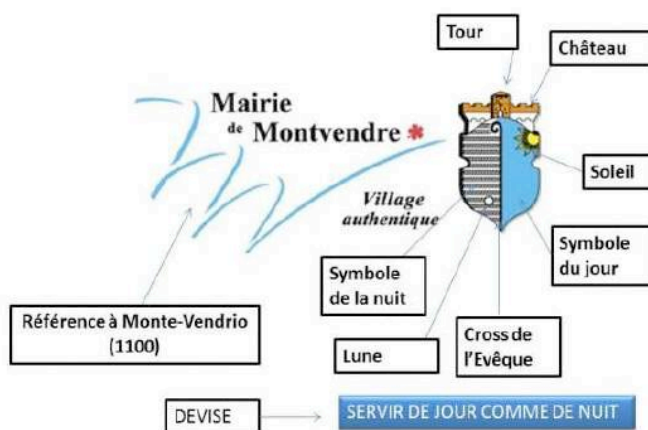
L'actualité de la bibliothèque

Un atelier « blason » pour la Fête de la science



Notre bibliothèque a été sélectionnée pour proposer un atelier en partenariat avec les Clévos dans le cadre de la fête de la science, le mercredi 2 Octobre ! Après la pose des calicots dans le village pour annoncer la couleur, plusieurs enfants étaient rendez-vous avec Rachel, animatrice aux Clévos, qui avait débarqué ce matin-là avec pas mal de matériel, des couleurs, des formes, et surtout son expertise sur le sujet, bref de quoi bien s'amuser !

Secondée par une bénévole de la bibliothèque, Rachel a présenté aux participants l'univers, le contexte des blasons, mais aussi la façon particulière d'élaborer le sien. L'émerveillement et la curiosité se lisaient dans les yeux des enfants, qui s'arrondissaient au fil des explications.



Ce fût enfin leur tour de réaliser leur propre blason, nommé aussi écu. A leur grande surprise, rapporteurs, compas et divers "machins" de géométrie furent distribués. Après les meubles, les types, les enfants ont dû ensuite répartir les nombreuses couleurs à leur disposition. L'or et l'argent bien sûr, mais aussi l'azur, le fameux gueule.... Et enfin les différentes manières d'occuper l'espace dans son écu en réfléchissant sur ses propres motivations, envies, émotions, sentiments intérieurs... Bref, beaucoup de questions avant d'arriver à cerner l'objectif !

Pas simple, mais tellement en lien avec le thème fascinant du moyen âge que les enfants ont gravement mordu... à l'hameçon ! Les blasons ont pris forme et couleurs dans ces petites mains habiles.

Plusieurs ouvrages étaient également à leur disposition pour découvrir différents blasons. Dont un précieux document qui permit aux enfants de comprendre le blason de notre village...

Un nouveau rayon presse : des revues à consulter et emprunter



Venez découvrir
notre sélection d'abonnements :

Notre Temps, Esprit d'ici,
Modes et travaux, Rustica,
Causette et Marmiton

... il y en a pour tous les goûts !

Notre bibliothèque est petite mais les documents sont renouvelés régulièrement.

Grâce au partenariat avec la médiathèque départementale, vous pouvez réserver les livres de votre choix, ils arriveront par la prochaine navette. Notre équipe peut aussi proposer plus spécifiquement des sélections thématiques à la demande, des livres en gros caractères, ou du portage à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

dans le cadre de **LA NUIT DE LA LECTURE**




présente

Les Petits Champions de la Lecture

Finale locale
organisée
par la bibliothèque
de Montvendre

avec la classe de CM2
de l'Ecole des deux ruisseaux

18 janvier 2020
à 18h30
Mairie - salle du conseil



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2018

Présents : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine - SAYN Pierre - BRET Rémi-CHOVIN Sonia - IMBERT Laurent - DUMONT Séverine - SANCHEZ Pédro - MOUNIER Eric - CHAPRE Séverine - RAVIT Pascale - GELAIN Jérôme

Excusée : BRACHET Armelle

Absent : QUAILLET Christel

Pouvoir : QUAILLET Christel donne pouvoir à Jérôme GELAIN

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 22 octobre 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 22 octobre est adopté à l'unanimité.

1-Tarifs communaux

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs communaux comme suit à compter du 01/01/2019 :

TARIFS - Location salle communale	Montvendre	Extérieur
Week-end : Du samedi matin 8 heures au Dimanche soir 20 heures - 1 salle (bas)	120 €	300 €
Week-end : Du samedi matin 8 heures au Dimanche soir 20 heures - 2 salles (bas et haut)	150 €	400 €
La journée de 8 H00 à 20 H00 - 1 salle (bas)	90 €	200 €
La journée de 8 H00 à 20 H00 - 2 salles (bas et haut)	130 €	300 €
Assemblée Générale des associations, etc...	Gratuit	100 €
Loto, belote, manifestations des associations, etc...	Gratuit	150 €
1 salle (bas)		
2 salles (bas et haut)	Gratuit	200 €
Apéritif (limité à 3 heures)	30 €	60 €
Repas des associations	Gratuit	120 €
Réunion	50 €	100 €
Gym, danse, divers, etc...	7 €	14 €
Par 10 séances		
A partir de la 11ème	3 €	6 €
CAUTION 300 EUROS		
TARIFS - Parution annuelle au bulletin municipal	Montvendre	Extérieur
Noir et blanc		
1/8 de page (Format carte de visite)	25 €	45 €
1/4 de page	60 €	80 €
1/2 page	100 €	120 €
Page	180 €	200 €
Couleur (Selon disponibilité)		

1/8 de page (Format carte de visite)	60 €	80 €
1/4 de page	80 €	100 €
1/2 page	120 €	140 €
Page	200 €	240 €
TARIFS - Site Internet	Montvendre	Extérieur
Mensuel (1ere page et exclusivité)	30 €	
Trimestriel	75 €	
TARIFS - Adhésion à la Bibliothèque		
Cotisation annuelle individuelle adulte	6 €	
Cotisation annuelle par couple	9 €	
Cotisation annuelle enfant	Gratuit	
TARIFS - Funéraire		
CONCESSION CIMETIERE		
Perpétuelle :	115 € le m2	
Trentenaire :	45 € le m2	
COLUMBARIUM		
Concession 50 ans :	300 €	
Concession 30 ans :	200 €	
Concession 15 ans :	150 €	
Plaque par famille :	60 €	
JARDIN DU SOUVENIR		
Plaque sur stèle :	30 €	
TARIFS -Photocopies		
Copie A4		
de 1 à 19	0.15 €	
de 20 à 50	0.12 €	
au-delà de 50	0.08 €	
Copie A3		
tarif unique	0.30 €	
TARIFS - Droit de place		
Droit de place annuel pour un stand de 20 m ² maximum	320 €	
Droit de place ponctuel (au ml)	2 €	
TARIFS - Location mobilier		
Tables :		
* dim. 3 m x 0,85 m (≈10 tables disponibles)	4 €	
* dim. 2.20m x 0,80 m (≈10 tables disponibles)	4 €	
Chaises (≈60 chaises disponibles)	0.20 €	
Bancs (≈20 bancs disponibles)	1 €	
TARIFS - Temps d'Accueil Péri-Educatifs (TAPE)		

Participation annuelle par enfant	15 €
-----------------------------------	------

TARIFS - EAU	
RACCORDEMENT ET CONTRAT D'ABONNEMENT	
Raccordement dans le cadre des travaux entrepris par la commune (mise en place de nouvelles canalisations)	458 €
Raccordements en lotissement, zone commerciale et artisanale.	380 €
Raccordement en dehors des travaux communaux pour une nouvelle habitation ou maison non encore raccordée demandant le branchement sur la canalisation existante. (*)	305 €
Participation forfaitaire de réouverture de branchement (changement de propriétaire)	75 €
TARIF DE L'EAU	
Abonnement annuel	48.00 €
le m ² d'eau	0.60 €
(*) Dans ce cas l'abonné supporte les frais de pose de conduite et de compteur, travaux nécessairement réalisés par une entreprise agréée par la commune : Entreprise CHAPON (Malissard) ou entreprise ECHEVIN (Upie).	

TARIFS - ASSAINISSEMENT	
COMPETENCE DE L'AGGLO DEPUIS LE 01/01/2018 (TEL 04.75.81.30.30)	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

-D'APPROUVER les tarifs communaux applicables à compter du 01/01/2019.

2-Subvention aux associations

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 18/05/2018 attribuant les subventions aux associations et demande de réévaluer le montant de la subvention du restaurant scolaire de Montvendre pour donner suite à la présentation du bilan financier lors de l'assemblée générale en date du 12/09/2018.

Le montant global de la subvention à verser par la commune de Montvendre au restaurant scolaire doit être de 16 930 €.

La subvention initialement prévue était d'un montant de 8 364 €. Il est donc demandé de l'augmenter de 8 566 € pour atteindre la somme de 16 930 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

-D'AUTORISER le versement de la subvention au restaurant scolaire pour 16 930 €,

-D'AUGMENTER les crédits ouverts au compte 6574 pour 8 566€.

3-SDED Renforcement du réseau BT à partir de poste Lafond

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'approuver la réalisation des travaux proposés par le SDED en vue du renforcement du réseau BT à partir du poste, la participation financière de la commune étant nulle.

En conséquence, le conseil municipal prend acte des travaux et des conditions financières.

4 - Rapport d'activités assainissement non collectif :

Rapport sur la qualité du service assainissement 2017

Monsieur le Stéphane PHILIBERT expose :

il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service assainissement 2017, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

5 - Compte rendu du conseil communautaire du 18/10/2018

Pierre SAYN et Stéphane PHILIBERT font part du dernier conseil communautaire en date du 18/10/18 et de son compte rendu, et précisent qu'il a été notamment évoqué les évolutions des tarifs assainissement concernant la commune.

6- Admission en non-valeur Budget Principal

Le Maire présente l'état des créances irrécouvrables du budget principal :

Pour Mémoire, les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont

déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte de comptabilisée

à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

L'état de ses valeurs au 27 novembre 2018 s'élève à la somme de 2 800 € selon le détail fourni par la Trésorerie de Chabeuil.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2018. L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables doit être décidée par notre assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans l'état transmis par le trésorier

- PREVOIT les crédits nécessaires

- CHARGE M. le Maire d'émettre le mandat au 6541 pour la somme de 2 800 €

7- Admission en non-valeur Budget EAU

Le Maire présente l'état des créances irrécouvrable du budget annexe de l'eau :

Pour Mémoire, les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ses créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte de comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

L'état de ses valeurs au 27 novembre 2018 s'élève à la somme de 1 097.04€ selon le détail fourni par la Trésorerie de Chabeuil.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2018. L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables doit être décidée par notre assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans l'état transmis par le trésorier

- PREVOIT les crédits nécessaires

- CHARGE M. le Maire d'émettre le mandat au 6541 pour la somme de 1 097.04€ €

9 - Aide aux commune sinistrés de l'Aude

Pour donner suite aux intempéries d'une exceptionnelle gravité qui ont frappé le département de l'Aude le 15 octobre 2018 occasionnant des dégâts matériels importants, un appel national aux dons a été lancé afin d'aider les victimes et les communes du département.

Il est demandé au conseil municipal de déterminer quel montant peut être attribué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- L'OCTROI d'une subvention exceptionnelle de 500 € au profit du département de l'Aude dans le cadre de la "Solidarité communes audoises 2018"

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 67 (compte 6713 ou 674)

8- Décision modificative de crédits

Budget Principal

Monsieur le maire expose la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après notamment pour les raisons suivantes :

Erreur d'arrondi lors de l'établissement du budget pour les intérêts d'emprunt, admission en non-valeur, augmentation de l'enveloppe des subventions aux associations, écritures de régularisation pour donner suite à la sortie d'inventaire, aide aux sinistrés de l'Aude.

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de Credits	Augmentation de credits	Diminution de Credits	Augmentation de credits
FONCTIONNEMENT				
Chapitre 011	16 768,58 €		- €	- €
Chapitre 65		16 267,58 €	- €	- €
Chapitre 66		1,00 €	- €	- €
Chapitre 67		500,00 €	- €	- €
TOTAL	16 768,58 €	16 768,58 €	- €	- €
TOTAL GENERAL		- €		- €

Budget EAU

Monsieur le maire expose la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que

figurant dans le tableau ci-après notamment pour les admissions en non-valeur,

:

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de Credits	Augmentation de credits	Diminution de Credits	Augmentation de credits
FONCTIONNEMENT				
Chapitre 64	1 097,04 €			
Chapitre 65		1 097,04 €	- €	- €
TOTAL	- €	1 097,04 €	- €	- €
TOTAL GENERAL	-	1 097,04 €		- €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver les décisions modificatives

10-Point travaux et demande de subventions

Monsieur le Maire présente l'ébauche du projet d'aménagement du centre du village et rappelle que ces travaux peuvent bénéficier d'un cumul de subvention.

Le plan de financement est le suivant :

Cout du Projet HT	Montant	Financement	%
1) Aménagement Cœur du village	142 847.00 €	1) Aménagement Cœur du village	100%
Maitrise d'Œuvre et relevé topo	5 220.00 €	Departement	35%
Travaux Aménagement	48 004.50 €	Region	20%
Travaux Plateaux traversant	19 127.00 €	Commune	45%
Passerelle et garde corps	30 840.00 €		
Mur de soutènement	34 455.00 €		
Jeux	3 720.00 €		
Plantations, signalétiques et divers	1 480.50 €		
2) Entrée est et Ouest	81 720.00 €	2) Entrée est et Ouest	100%
Travaux Aménagement	75 200.00 €	Departement	25%
Aménagement paysager divers	1 220.00 €	Region	40%
Jeux	5 300.00 €	Commune	35%
TOTAL	224 567.00 €	TOTAL	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité:

- D'approuver les travaux proposés
- De Solliciter des subventions auprès du département, de la Région Auvergne Rhône Alpes - -- D'autoriser le Maire à signer tous documents utiles à ce sujet.

20h45 Départ de Madame Séverine CHAPPRE

- QUESTIONS DIVERSES

* Lecture du courrier d'un administré riverain du city : Le conseil ne fait pas de commentaire et ne donnera pas suite au courrier.

* Les vieux pistons de la raye : Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré les représentants de cette association. Elle va prochainement déménager son siège social sur la commune.

L'association organisera la fête des moissons le 28 juillet 2019 au plan d'eau de Montvendre.

* Autres : désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales (L.IMBERT, P.SANCHEZ, S.CHOVIN, C.QUAILLET et J.GELAIN).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019

Présents : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine - SAYN Pierre - IMBERT Laurent - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - DUMONT Séverine - SANCHEZ Pedro - BRACHET Armelle - MOUNIER Eric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christel.

Excusés : MARTIN Pascale- GELAIN Jérôme

Pouvoir : GELAIN Jérôme donne pouvoir à QUAILLET Christel.

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux de santé et prospérité à l'ensemble du conseil municipal.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 03 décembre 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 03 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1- Compte rendu du conseil communautaire du 6 décembre 2018

Pierre SAYN fait part du dernier conseil communautaire en date du 06/12/2018 et de son compte rendu. Il précise qu'il a été notamment évoqué les grands projets (Cartoucherie), le budget et les attributions de compensation.

2- Rapport d'activité Gestion des déchets 2017

Monsieur Stéphane PHILIBERT précise que la gestion des déchets est découpée en 2 blocs : d'une part la collecte des OM et d'autre part la gestion des déchetteries et des PAV (Point d'Apport Volontaires).

Il indique que l'agglomération applique la TEOM (taxe payée par le propriétaire ou l'**usufruitier** d'une propriété soumise à la **taxe foncière**) sauf pour les anciennes communes de la Raye qui sont restées à la ROEM (Prix payé par l'occupant du logement utilisant le service de ramassage).

Rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2017

Monsieur Stéphane PHILIBERT expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2017, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

3-Point Investissement et lotissement

- a) Lotissement : les constructions avancent. Il y a 2 logettes EDF qui n'ont pas été installées au bon endroit et qui seront déplacées par Enedis. La voirie en périphérie du lotissement Le pré des lilas sera à reprendre jusqu'à la route de la Chirouze. Pour le lotissement les Muriers, les trottoirs en béton désactivé seront repris aux beaux jours.

- b) La commission cadre de vie étudiera les projets d'aménagement des entrées du village et du cœur de village. Sonia CHOVIN demande si les projets peuvent inclure des pistes cyclables.

4 - Programme voirie 2019

Certaines parties de routes sont à reprendre et des trous à boucher : contre-allée de la Chirouze, place de la mairie, Route de Barcelonne...

Des fossés sont à curer route de Barcelonne et route de Crest.

Enfin, le chemin des Paluds et de St Agnat sont à reprendre ou à goudronner.

Un tour de la commune pour étudier ses projets sera réalisé par la commission cadre de vie le jeudi 14 février à 9h00.

5 - QUESTIONS DIVERSES

Arrêt de bus plan du Moulin : Nous sommes en attente de l'accord du département pour la réalisation d'arrêts de bus. Le chiffrage du coût est en cour.

Fuite d'eau centre du village : Les travaux sont finis. La fuite est réparée.

Toiture Château d'eau : Les abords ont été nettoyés et la toiture sera posée aux beaux jours.

Panneaux bois du cœur de l'Eglise : Le panneau bois détérioré par les infiltrations sera changé.

Renforcement électrique BT Riousset pour M. André : Les travaux seront pris en charge directement par M.ANDRE.

Grand débat : Un cahier de doléances est mis à disposition en Mairie.

Gendarmerie : Elle rédige un rapport sur le city stade suite à un courrier reçu par Monsieur le Préfet.

Urbanisme : Comme demandé par les conseillers, ils peuvent consulter les dossiers de permis de construire (PC) déclaration préalables (DP) et Certificat d'urbanisme (CU).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2019

Présents : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - SAYN Pierre - IMBERT Laurent - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - DUMONT Séverine - SANCHEZ Pedro - BRACHET Armelle - MOUNIER Eric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christel. MARTIN Pascale

Excusés : CARAYON Martine

Pouvoir : GELAIN Jérôme donne pouvoir à QUAILLET Christel.

Le compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

1-Compte rendu du conseil communautaire

Monsieur Pierre SAYN fait le compte rendu du conseil communautaire du 14 février 2019 avec la présentation du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) qui prévoit une augmentation contenue des dépenses à 1.2% (13 budgets). Il indique également que les montants alloués au fonds de concours sont augmentés (la

commune pourra percevoir jusqu'à 80 000€ au lieu de 57 000€). Enfin l'agglomération passe de 56 à 54 communes suite à la fusion des communes de St Bonnet de Valclerieux, Montrigaud et Miribel et la création de commune nouvelle de Valherbasse.

2-Point demande de subventions

Monsieur Stéphane PHILIBERT rappelle que plusieurs demandes de subventions ont été déposées pour financer les projets à venir (Entrée est et ouest, aménagement cœur du village, Chauffage réversible à la mairie, l'agence postale communale et le salon de coiffure) à différents organismes financeurs (Préfecture, Agglomération, Département, Région).

3 - Point éclairage public

Monsieur le Maire informe que les services de l'agglomération, qui ont maintenant la compétence éclairage public, ont décidé :

- de repousser à 2020 le projet d'allée piétonne le long de la rivière Bost après la passerelle de l'école.
- d'étudier la faisabilité de création d'un nouveau réseau éclairage rue de Rioussat

De son côté Monsieur le Maire va intégrer dans les travaux d'aménagement du cœur de village la pose d'un candélabre supplémentaire à l'angle du parc (point sombre) et le recul de 3 candélabres pour l'allée piétonne devant le monument aux morts.

4 - Remboursement emprunt lotissement

Monsieur Stéphane PHILIBERT rappelle qu'un emprunt de 415 000 € a été contacté par la commune pour la réalisation des travaux de viabilisation des lotissements les Muriers et les Lilas. Un remboursement partiel de 250 000€ a déjà été effectué en décembre et que le solde sera remboursé début mars pour 165 000 €. Il précise qu'à ce jour il reste à encaisser la vente de 2 lots (1 muriers +1 lilas) et quelques travaux restes à régler.

- QUESTIONS DIVERSES

* Tri sélectif Pialoux : Ce point d'apport volontaire est très sale et les conteneurs débordent car il n'y a pas assez de rotation du service déchets de l'agglomération. Nous avons contacté l'agglomération qui va augmenter le nombre de ramassage et les agents communaux iront faire un entretien régulier autour des conteneurs.

* Matinée propreté citoyenne : elle aura lieu le 30 Mars à partir de 9h00.

* Formation défibrillateur : la 1ère session de formation dispensée bénévolement par des pompiers du centre de secours de Montvendre (Merci à eux !) s'est déroulée dans une excellente ambiance le 2 mars et une 2ème session aura lieu le 23 mars.

* Digues de la Véore : RAS, pas de nouvelle.

* SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) : Le projet de SAGE a été adopté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 13 décembre 2018. Il est centré sur les

eaux souterraines et indique que la ressource doit être préservée et que la qualité des eaux est menacée.

* Fréquentation Agence Postale Communale : La fréquentation est assez stable, autour de 2000 personnes par an, soit une moyenne de 9 personnes par jour (personnes ayant une action). De nouvelles missions seront confiées à l'agent communal (Gestion de la cantine et de la garderie et plus largement de toute la partie « éducation » ainsi que des missions ponctuelles diverses). Le montant de la participation financière de La Poste est prévu dans le contrat signé pour 6 ans (renouvelable 2 fois) et il a légèrement augmenté cette année du fait de la ZRR. (Les zones de revitalisation rurales sont un dispositif destiné à compenser les difficultés particulières de certains espaces ruraux, notamment en matière d'attractivité démographique et économique. Le classement ouvre droit à un ensemble d'avantages, dont des exonérations fiscales et sociales accordées aux entreprises qui s'installent ou développent leur activité)

* Compte rendu commission cadre de Vie : elle s'est réunie le 14 février pour faire un point sur l'état des chemins ruraux non goudronnés, des fossés et programmer la réalisation d'emplois partiels.

* Compte rendu commission communication : la commune a reçu le prix des 5@ pour la politique numérique mise en place. Des interventions sont en cours pour les problèmes avec la téléphonie 4G. Le bulletin municipal 2019 a été distribué dans les boîtes aux lettres à Noël.

* Avancement du prochain conseil municipal au 08 avril 2019 pour que le vote du budget ait bien lieu avant le 15/04/2019.

* Autres :

Des achats de parcelles (Cts Mattras-Teichert et Barlatier J-L) sont en cours d'étude et le maire pourra être amené à signer les actes notariés.

De plus, ADN a besoin de construire un local technique d'environ 17m² pour abriter les départs des gaines fibre optique. Ce local doit être implanté au cœur du village. Un rdv technique aura lieu fin avril pour trouver un endroit adéquat

Les travaux de rénovation de la chapelle du cimetière sont terminés (dallage, portail, peinture intérieur, Autel) et tous les portails des cimetières sont réparés et deux ont été repeints.

Ouverture de classe : le maire a été reçu par l'inspecteur d'académie et un point sur les effectifs sera fait en juin. L'ouverture de classe a de grande chance d'aboutir. La nouvelle classe sera installée dans la salle d'arts plastiques (RDC ancienne poste, peinture à refaire et aménagement divers)

Réunion gendarmerie : moins de cambriolages sur la commune, et il y a eu deux interventions sur des véhicules. Prochaine réunion à Montvendre le 4 avril.

Election du 26 mai : prévoir un tableau d'inscription pour tenir les bureaux de vote. Mme Quaillet n'est pas disponible ce jour-là.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019

Présents : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine-SAYN Pierre - IMBERT Laurent - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - DUMONT Séverine - SANCHEZ Pedro - BRACHET Armelle - MOUNIER Eric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christel. MARTIN Pascale- GELAIN Jérôme

Excusé : néant

Le compte rendu du conseil municipal du 04 mars est adopté à l'unanimité.

1-Compte rendu du conseil communautaire

Le compte rendu sera présenté au prochain CM afin de ne pas alourdir le programme chargé du conseil de ce soir.

Stéphane PHILIBERT présente budget par budget le réalisé 2018 (compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018) ainsi que les prévisions pour 2019 (BP 2019).

2-Adoption des Comptes de Gestion 2018

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le receveur municipal pour l'année 2018,

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le receveur municipal avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative,

Ayant entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'ADOPTER les comptes de gestion du receveur municipal COMMUNE, EAU et LOTISSEMENT pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2018

COMMUNE

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	609 138,24 €	219 041,86 €	885 653,47 €
RECETTES	666 611,61 €	226 105,07 €	283 578,44 €
SOLDE D'EXECUTION 2018	57 473,37 €	7 063,21 €	64 536,58 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2017	120 234,09 €	-72 660,76 €	47 573,33 €
RÉSULTAT DE CLOTURE 2018	177 707,46 €	-65 597,55 €	112 109,91 €
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	65 597,55 €	65 597,55 €
RESTE A RÉALISER DÉPENSES	0,00 €	38 462,00 €	38 462,00 €
RESTE A RÉALISER RECETTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT	0,00 €	104 059,55 €	104 059,55 €
RESULTAT FINAL			73 647,91 €

SERVICE EAU

EAU & ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	86 982,18 €	32 678,83 €	119 661,01 €
RECETTES	97 540,71 €	11 997,00 €	109 537,71 €
SOLDE D'EXECUTION 2018	10 558,53 €	-20 681,83 €	-10 123,30 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2017	-9 093,57 €	221 330,44 €	212 236,87 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	1 464,96 €	200 648,61 €	202 113,57 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	0,00 €	200 648,61 €	200 648,61 €
RESTE A RÉALISER DÉPENSES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTE A RÉALISER RECETTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EXCEDENT TOTAL DE FINANCEMENT	0,00 €	200 648,61 €	200 648,61 €
RESULTAT FINAL			202 113,57 €

LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	678 009,85 €	349 522,74 €	1 027 532,59 €
RECETTES	1 215 138,31 €	461 589,09 €	1 676 727,40 €
SOLDE D'EXECUTION 2018	537 128,46 €	112 066,35 €	649 194,81 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	537 128,46 €	112 066,35 €	649 194,81 €

3- Adoption des Comptes Administratifs 2018

Considérant que la commune doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par monsieur le Maire.

Considérant que pour ce faire Monsieur le maire doit quitter la séance. (20h55)

Monsieur Stéphane PHILIBERT présente les comptes administratifs 2018.

Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE l'unanimité :

- D'adopter les comptes administratifs COMMUNE, EAU et LOTISSEMENT de l'exercice 2018 à l'unanimité.

4- Affectation des résultats

COMMUNE

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil décide d'affecter au compte 1068 investissement la somme de **104 059.55 €** et au compte 002 excédent de fonctionnement reporté la somme de **73 647.91 €**

SERVICE EAU :

Considérant le déficit antérieur reporté 9 093.57 € et l'excédent de l'exercice de 10 558.53 € le conseil municipal

décide d'affecter la somme de 1 1464.96 € au compte 002Excedent reporté.

LOTISSEMENT

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de **537 128.46 €** au compte 002 Recettes de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE l'unanimité :

- D'adopter l'affectation des résultats COMMUNE, EAU et LOTISSEMENT de l'exercice 2018 à l'unanimité.

5- Adoption des budgets 2019

COMMUNE

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	961 759.00 €	583 535.00 €
RECETTES	1 336 650.00 €	583 535.00 €

SERVICE EAU

EAU ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	145 902.00 €	95 055.00 €
RECETTES	145 902.00 €	213 756.00 €

LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	749 279.00 €	165 000.00 €
RECETTES	749 279.00 €	165 000.00 €

Les budgets 2019 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble de conseil municipal pour la confiance accordée.

6- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Monsieur le 1^{er} adjoint indique qu'il est proposé de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- VOTE les taux des impôts locaux de l'année 2019 seront sans augmentation :

Taxe habitation : 10.71 %

Taxe foncière bâtie : 13.39 %

Taux foncière non bâtie : 32.95 %

7 - Amende de police

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour un projet de mise en sécurité sur la Commune.

Cette année, il est proposé de faire l'acquisition d'un radar pédagogique pour un montant estimé de **1 600 €** (ou à défaut, des panneaux de signalisation pour la mise en sécurité)

Une subvention d'un montant de 1 600 € pourrait être obtenue au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titres des amendes de police 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

-de solliciter la demande de subvention auprès de département

8-Constatacion d'extinction de créance suite à une procédure de rétablissement personnel - Budget EAU

Monsieur Stéphane PHILIBERT informe l'assemblée que l'instruction comptable M14 fait la distinction entre *les créances éteintes* suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement *et les autres créances à admettre en non-valeur* (poursuites sans effet, créances minimales, personnes disparues,...).

L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de le constater.

Par mail en date du 7 mars 2019, le trésorier municipal nous a informé d'une procédure de rétablissement personnel aboutissant à l'irrecouvrable totale et définitive de créances. Ce dernier sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement de la dette du débiteur d'un montant total de 246.77 € TTC € portant sur l'impayé d'une facture Eau et Assainissement pour l'année 2015. Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir constater l'effacement de cette dette de **246.77 €** par l'émission d'un mandat au compte 6542 Créances éteintes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acter la décision du Tribunal d'Instance, dans son ordonnance au rétablissement personnel et sans liquidation judiciaire de l'intéressé,

- D'émettre un mandat au compte 6542 (créances éteintes) pour un montant de 246.77€ TTC

9 - Convention de groupement de commande pour l'achat de tests Psychométriques RASED

Monsieur le maire expose que Madame ETIENNE, psychologue scolaire, du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) intervient dans plusieurs établissements scolaires des communes de Chabeuil, Montélier, Malissard, Montmeyran et Montvendre.

Pour l'exercice de ses missions, il est nécessaire d'acquérir des tests psychométriques. Il est donc proposé de créer un

groupement de commandes avec les 5 communes concernées, qui a pour unique objet la passation d'un marché de fournitures pour l'acquisition de ces tests.

La Commune de Chabeuil se propose comme coordonnateur du groupement. Elle se chargera de commander et de payer la totalité des tests. La répartition de la charge sera établie en fonction du nombre d'élèves concernés par les tests psychométriques et de leur commune d'appartenance. Le remboursement à la commune de Chabeuil, par les autres communes du groupement, sera effectué sur cette base, par l'émission d'un titre de recettes.

Il est nécessaire d'établir une convention constituant le groupement de commandes entre les 5 communes indiquées ci-dessus en précisant les termes de cet achat.

Il est proposé de signer une convention de groupement de commande pour l'acquisition des tests psychologiques pour un montant total de 3 375.54 € et, selon la répartition calculée par Mme ETIENNE au prorata des effectifs des établissements, la somme de 338 € pour la commune de Montvendre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité :

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes pour l'achat de tests psychométriques, avec les communes de Montéliér, Malissard, Montmeyran et Montvendre.

10 - Santé et Sécurité au travail :

Monsieur le maire expose que l'inspection dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail est une mission obligatoire pour les collectivités.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette mission.

Un devis sera effectué auprès de NL Prestation pour élaborer les documents.

11 - PEDT :

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle au Conseil Municipal qu'un projet éducatif territorial (PEDT) « formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un projet éducatif territorial avait été conclu pour la période 2015-2018. Ce Pedt étant arrivé à échéance, il est nécessaire de le renouveler.

Aussi, une réunion du comité de pilotage a eu lieu courant 2018 afin de dresser le bilan de l'année écoulée ainsi que de l'ensemble de la période. Le bilan est plutôt positif au regard de la qualité et des activités proposées, de la fréquentation en hausse, des liens plus étroits entre l'école et les intervenants périscolaires.

Pour le nouveau Pedt 2018-2021, il a été décidé de conserver la même base du fait du maintien de la semaine d'école à 4,5 jours et avec un accueil de loisirs du mercredi (temps de

relâche dans la semaine permettant sur la totalité de la semaine de veiller au respect des rythmes de vie des enfants, de leurs envies et de leur état de fatigue).

Le Pedt permet également de bénéficier d'une aide financière de l'Etat, grâce au Fonds de soutien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le Pedt 2018/ 2021 joint à la présente délibération

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le PEDT et tous les documents s'y référant.

- QUESTIONS DIVERSES

* **Stationnement Travaux maison André** : Les véhicules d'entreprise intervenant pour les travaux de la maison André sont stationnés en bord de route. Le chemin de l'Allard a même été barré momentanément par les entreprises. L'attention est portée sur le fait que la circulation de tracteur avec attelage large risque d'être compliquée.

* **Fête de la Musique** : Elle aura lieu le 22 juin avec en 1^{ere} partie un premier groupe de 6 musiciens puis un concert de Roy Fulton. Comme l'an dernier il faudra prévoir un branchement électrique et un compteur de chantier avec prise de terre.

* **Maison Bret** : Madame Catherine BRET a fait part à la commune de son intention de vendre la maison sis 75 rte de stade et demande à la commune de se positionner sur cette proposition. Le conseil ne donnera pas suite à cette proposition.

* **Devis Véhicule** : 1 devis en cours pour l'achat d'un véhicule.

* **Formation défibrillateur** : les 2 sessions se sont déroulées en Mairie avec une partie théorique et des exercices de mise en pratique. La formation a été très appréciée par les participants. Remerciements aux pompiers qui ont assuré les formations.

* **Lotissement les lilas** : Suite à une erreur du maçon, le mur d'accès à une propriété sera reculé de 1 mètre car il débordait sur la voirie.

* **Lotissement Muriers** : La commune participera exceptionnellement à hauteur de 50% environ au déplacement de la logette EDF, qui suite au transfert de permis et à la modification du projet, se trouve dans l'accès du garage.

* **Réunion Eaux Pluviales et Assainissement** : Monsieur le maire et les adjoints vont rencontrer les représentants de l'agglomération fin avril afin de faire un point sur le réseau d'eaux pluviales et d'assainissement.

* **Journée citoyenne** : quelques habitants trop peu nombreux se sont rassemblés afin de ramasser les divers déchets jetés par des personnes indécates. Dans les sacs, nous avons



Vœux du Maire



Commémoration 11 novembre 1918



Fête des moissons



Soirée burgers/frites



Foire aux fleurs



Temps d'activités péri-scolaires



Foire aux arbres



Flamborun Booster 26



Formation défibrillateur



1^{er} Mai



Commémoration 08 Mai 1945



Montvendre Village Botanique



Rallye Vélo



Vogue



Réunion des présidents d'association



Carnaval



pu trouver papiers, plastiques, mégots de cigarettes, canettes...et même un frigo. Rappel : la propreté est l'affaire de tous !

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

Présents : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine-SAYN Pierre - IMBERT Laurent - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - DUMONT Séverine - SANCHEZ Pedro - BRACHET Armelle - MOUNIER Eric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christel.

Excusés : MARTIN Pascale- GELAIN Jérôme

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 08 avril

Le compte rendu du conseil municipal du 08 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

1- Compte rendu du conseil communautaire

Monsieur Pierre SAYN fait le compte rendu du conseil communautaire du 4 avril 2019.

Vote du Budget 2019 (1 budget principal + 12 budgets annexes) avec des taux constants et la rationalisation des dépenses de fonctionnement selon les axes suivants :

- Soutenir la croissance
- Renforcer la cohésion sociale
- Développer la vitalité culturelle
- Préserver une qualité et un cadre de vie remarquable
- Solidarité territoriale
- ✓ 136 Millions d'€ de budget en 2019

(Arrivée d'Armelle Brachet 19H30

Concernant Montvendre :

Le projet d'entrées est/ouest est pris en compte dans le Contrat Ambition Région (CAR).

Ajustement du pacte financier et fiscal, majoration des attributions de compensation.

Le Fonds de concours est porté à 75 K€ et la dotation de solidarité communautaire à 1 647 €.

L'IFER photovoltaïque sera reversée aux communes sur les bâtiments agricoles exonérés de taxe foncière.

Nouveau tarif : 135 € le droit de branchement au réseau d'assainissement collectif et 135 € pour un contrôle spanc à la demande de l'utilisateur.

Prochain conseil communautaire le 26 juin. Le compte rendu complet du 04/04 est disponible sur le site de l'agglo.

2 - Compte rendu du groupe de travail de la Véore

Monsieur Eric MOUNIER fait le compte rendu de la réunion du groupe de travail de la Véore du 13 Mai 2019.

La réorganisation du service porte sur 3 points :

- Création du service GEMAPI
- Création de l'unité dynamique rurale
- Création de l'unité Environnement et éducation

Le responsable de notre territoire est maintenant Monsieur Morin (technicien rivière).

L'objectif est de travailler de manière uniforme sur territoire de l'agglomération et non plus uniquement par bassin de rivière.

Présentation du programme d'entretien des rivières

Convention éco-pâturage pour l'entretien des rivages de la Véore.

Travail sur la faisabilité pour le déplacement du Guimand.

Travail sur l'Auzon.

Pas d'avancement sur le projet des digues de la Véore.

3- Projet d'animation 2019 Prévention Spécialisée

Madame Martine CARAYON présente le service de prévention spécialisé. Il est composé de professionnels du service jeunesse de Valence Romans Agglo. Le service a imaginé un projet transversal de deux unités, dans l'objectif « d'aller vers » les jeunes du territoire, pour se faire connaître en tant qu'interlocuteurs du territoire.

Enfin, Le service propose une soirée de fin de l'été, organisé au « Point Jeune » de l'Anim2Prox à Beaumont-lès-Valence, afin que les jeunes rencontrés puissent se retrouver autour d'un repas et des activités. Le service prend en charge le coût global de cette démarche.

Le Conseil décide à 12 voix pour et 1 voix contre d'accepter l'utilisation du city stade et du skate parc à raison de 2 heures par semaine pour les mois de juillet et août 2019. Le planning prévisionnel d'utilisation des locaux sera envoyé par la structure en Mairie. Les intervenants devront respecter le règlement intérieur.

4- Dénomination des rues : Impasse de la serve

Monsieur le Maire rappelle la dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121- 29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Suite à la création de plusieurs lotissements, il est proposé de créer les voies suivantes

Lot Sylvestre (stade foot) = Impasse de la serve n°30, 70, 75, 80

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

-De reporter la décision de dénomination au prochain Conseil Municipal, du fait qu'il existe déjà le chemin de la Serve et que la dénomination proposée peut porter à confusion.

5- CLECT 2019

Stéphane PHILIBERT effectue un compte rendu de la réunion de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

Pour 2019, l'informatisation des écoles sera transférée à l'agglomération de Valence Romans à hauteur de 1 095 € pour la partie investissement et 1 800 € pour la partie fonctionnement. Le coût a été effectué par rapport aux 150 enfants présents dans nos écoles et aux coûts de transfert de la Clect de 2016 (date de transfert des compétences des autres communes)

Concernant l'attribution de compensation, une discussion est engagée pour savoir si une quote-part sera transférée en investissement. Après étude du cabinet KPMG fourni par l'agglomération et avis du trésorier la proposition pour notre commune est neutre.

Décisions libres : Etude pour le transfert de la future médiathèque d'Etoile à l'agglomération

La commune de Peyrus demande que lors du transfert eau à l'agglomération une réflexion soit effectuée sur un principe de réintégration dans le budget principal d'une partie des recettes du service. En effet, la commune ne dispose pas de budget annexe.

Prochaine réunion le 5 juin 2019.

6- Décision modificative de crédit

Monsieur le Maire indique qu'un locataire va prochainement quitter le logement qu'il occupe. Afin de pouvoir lui restituer la caution déposée lors de la prise du logement il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
depenses impreuves	- 500.00 €		
165 Cautions	500.00 €		
TOTAL	- €	TOTAL	- €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la Décision modificative n° 01 du Budget Principal

(Départ Séverine CHAPPRE 20h30)

7- Subvention aux associations

Stéphane PHILIBERT indique qu'il est nécessaire de définir la répartition aux associations à la suite du vote du budget 2019 :

Club des trois ponts	600
Club des 3 ponts pour repas des anciens	884
Coop maternelle	250
En Avant Montvendre	2000
En Avant Montvendre pour fête de la musique	1850
Les enfants du Mont Vénus	300
Ligue nationale contre le cancer	100
Restaurant scolaire	8500
USEP Montvendre	3800
AMSL	2000
Booster 26	700
Pistons	300
prevention routiere	100
TOTAL	23 154

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le versement des subventions ci-dessus pour un montant de 23 154 €.
- De décider de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574.

8- Projet d'aménagement centre du village

Monsieur le maire rappelle le projet d'aménagement du cœur de village et la délibération 21/01/2019 n°DE_001_2019.

Suite à la réunion du 2 mai dernier, le CETOR (Comité d'Evaluation Technique des Opérations Routières) propose à la commune « de réfléchir à un aménagement qui pourrait être plus urbain, plus ouvert, plus simple et plus arboré afin de mieux s'intégrer dans le village. La largeur de chaussée pourra être diminuée, la traversée piétonne élargie, une moins grande séparation des utilisations envisagée avec la mise en place d'une zone de rencontre par exemple ».

Le projet a donc été modifié en ce sens.

Des nouveaux devis ont été demandés sur le dossier, cela engendre des modifications de demande de subvention.

Cœur du village :

1) Aménagement Cœur du village	172 328,00 €	1) Aménagement Cœur du village	100,0%	172 328,00 €
Maitrise d'Œuvre et relevé topo	5 220,00 €	Département	25,0%	43 082,00 €
Travaux Aménagement	85 104,50 €	Région	10,0%	17 232,80 €

Travaux Plateaux traversant	11 508,00 €	Commune	32,5%	56 006,60 €
Passerelle et garde-corps	30 840,00 €	Agglo fond de concours	32,5%	56 006,60 €
Mur de soutènement	34 455,00 €			
Jeux	3 720,00 €			
Plantations, signalétiques et divers	1 480,50 €			

De plus, pour donner suite à l'évolution du fond de concours de l'agglomération attribuée à la commune le tableau des subventions est modifié comme suit :

2)Entrée est et Ouest	81 720,00 €	2)Entrée est et Ouest	100,0%	81 720,00 €
Travaux Aménagement	75 200,00 €	Département	25,0%	20 430,00 €
Aménagement paysager divers	1 220,00 €	Région	36,7%	30 000,00 €
Jeux	5 300,00 €	Commune	19,3%	15 526,80 €
		Agglo fond de concours	19,0%	15 526,80 €

Chauffage réversible	27 452,98 €	Chauffage réversible	100%	27 452,98 €
Devis chauffagiste	27 452,98 €	Département	25%	6 863,00 €
		Prof DETR	25%	6 863,00 €
		Commune	25%	6 863,25 €
		Agglo Fds de concours	25%	6 863,25 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité - de voter les modifications de subventions

9 - Point Caserne des pompiers :

Une consultation est ouverte pendant 8 semaines sur la gestion des secours sur le territoire de l'est Valentinois. Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} adjoint ont participé à plusieurs réunions au SDIS de la Drôme. Une prochaine réunion aura lieu début juin

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement des prés des lilas : Dans le triangle nord-est des plantations seront effectuées pour un montant de 187.99 €

Sortie lotissement l'Argot : Concernant la sortie de véhicule sur la route de l'argot, les éléments seront vérifiés et Monsieur le Maire contactera le propriétaire si nécessaire.

Entrée du village ouest : Le Conseil Municipal remercie les artisans qui ont confectionné des œuvres pour mise en place sur l'entrée est de la commune.

Le long de l'entrée face au stade un banc devait être implanté, mais il pose un problème de sécurité par rapport à la route.

Pierre SAYN propose d'enlever le banc en bois devant le mur et propose de le remplacer par le banc avec « design ». Le Maire va étudier cette solution.

Urbanisme : Les différents Permis de Construire et Déclaration Préalable non-présentés depuis le dernier Conseil Municipal sont mis à la disposition des Conseillers pour consultation

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2019

Présents : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine-SAYN Pierre - IMBERT Laurent - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - MARTIN Pascale -DUMONT Séverine - SANCHEZ Pedro - BRACHET Armelle - - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christel.

Excusés : MOUNIER Eric - GELAIN Jérôme

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 20 mai 2019 (12/15)

Le compte rendu du conseil municipal du 20 Mai 2019 est adopté à l'unanimité.

1-Achat parcelles cts Mattras (régul.) :

La délibération a déjà été prise pour la régularisation de la bande de terrain rétrocédée à l'euro symbolique. Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2- Compte rendu du conseil communautaire du 26 juin (Pierre SAYN) :

- 1) Valence Romans Agglo débloquera 1 000 000 € pour les communes sinistrées par la grêle (La Région prévoit 5 000 000€ et le département 500 000€)
- 2) Approbation des comptes 2018 : 6 millions d'€ de résultat positif sur VRA
- 3) Compétence eau au 01/01/2020 : 1.66 € prix médian du m3 eau sur Valence agglo avec abonnement en régie directe.
- 4) Développement économique : Cession d'un terrain à JL diffusion 25€/M2 pour 10 000 m2 à la ZA de la grue à Chabeuil.
- 5) Développement durable : Mise en place photovoltaïque à Saint Paul les romans et Portes les Valence

Points Hors ordre du Jour :

Compte rendu CLECT :

Conformément à l'avis du Conseil Municipal, le délégué Stéphane PHILIBERT a voté contre le projet de CLECT concernant l'eau.

Info sur les autres points de la Clect : Photovoltaïques sur les bâtiments agricole, Bibliothèque d'étoile, informatisation des écoles.

(19h30 Arrivée de Christel QUAILLET).

EAM : Monsieur Jean-Frédéric ROUMEAS est venu se présenter aux membres du Conseil car c'est lui qui reprend la présidence du club d'En Avant Montvendre avec Agnès COURBIS suite à l'AG du vendredi 28 juin 2019. Il remercie la commune pour l'aide apportée par les subventions, l'entretien de locaux et du terrain.

Ecole : L'ouverture de la 5ème classe est officielle. Les effectifs vont se maintenir pendant environ 2 ans mais au-delà rien n'est sûr concernant le maintien de la 5ème classe si les effectifs diminuent.

Des travaux de peinture sont prévus pour cette classe et celle des CP.

3-Point ambrosie (Martine CARAYON) :

Le suivi de l'accompagnement des communes, mise en place par l'agglomération, est assuré par le cabinet EVINERUDE pour répertorier les lieux où l'ambrosie est présente.

Un premier passage de repérage sur la commune a été réalisé le 18/06/2019. Un courrier sera adressé aux propriétaires infestés, puis un second passage sera effectué le 18/07/2019...

Monsieur Laurent IMBERT fait remarquer que le broyage n'est autorisé que depuis le 17 juin et de ce fait peu d'agriculteurs avaient eu le temps de faire le nécessaire pour le 1er passage.

Pour l'instant l'ambrosie est plutôt limitée sur la commune. Floraison vers le 10 août.

Chacun à son niveau doit lutter le plus efficacement possible contre cette plante nuisance.

4 - Dénomination des rues :

Le Conseil doit nommer l'impasse du lotissement Sylvestre. Le nom proposé est impasse des noyers.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle la dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Suite à la création du lotissement Sylvestre aux abords du stade de foot, il est proposé nommer la voie suivante :

Lot Sylvestre (stade foot) = impasse des noyers (n°30, 70, 75, 80)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- approuver l'appellation de la voie telle que proposée ci-dessus,
- d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.
- D'autoriser le maire à l'acquisition de plaque et numéros de rues

5- Subvention aux associations (Complément fête de la musique) :

Monsieur le Maire rappelle le vote des subventions aux associations pris lors du dernier CM.

Il précise que le premier groupe pressenti pour assurer gratuitement la 1ère partie musicale avait mal compris la date de la fête de la musique (le 22 juin). La commune a donc trouvé en urgence un autre groupe dont le cachet s'élève à 400€.

Il est donc proposé une évolution de la subvention de 400 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le versement d'une subvention de 400 € à l'EAM.
- De décider de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574.

Le Maire en profite pour rappeler les manifestations de cet été.

6 - Décision modificative de crédits (Budget EAU)

Monsieur le trésorier précise que les opérations d'ordres du budget eau sont en déséquilibres et il propose de les régulariser en vue de la cession du véhicule avec les écritures suivantes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la Décision modificative n° 01 du Budget EAU

7- Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs :
Le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des activités dans le cadre des rythmes scolaires et du maintien des temps d'accueil péri-éducatifs (TAPE), il y a lieu de recruter trois agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Considérant qu'il est également nécessaire de remplacer une ATSEM et un agent d'animation qui font valoir leur droit à la retraite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De créer trois emplois non permanents au grade d'adjoint d'animation catégorie C1 à temps non complet en période scolaire
- De créer deux postes d'agent d'animation permanent à temps non complet (ATSEM)
- Que les rémunérations sont fixées sur les bases des grilles indiciaires relevant du grade d'adjoint d'animation
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Une Demande est parvenue à la Mairie de Montvendre pour une jeune personne en contrat d'apprentissage bac pro accueil. Après discussion, le Conseil propose de diriger cette personne vers la mission locale qui dispose de quelques postes après échange avec la municipalité.

Mathieu RAVIT est stagiaire au sein de la commune depuis le 1er juillet 2018, le conseil émet un avis favorable pour titulariser son poste au sein de la commune.

- QUESTIONS DIVERSES :

Climatisation : La climatisation a été installée à la Mairie (appréciée par le Conseil Municipal), à l'agence postale communale et au salon de coiffure. Une étude sur le système de chauffage réversible sera effectuée pour l'école élémentaire pour l'année 2020 et pour l'école maternelle et garderie en 2021.

Frais de missions

Afin de pouvoir rembourser les agents en cas d'utilisation de leur véhicule personnel en cas de missions et formation il est proposé d'adopter le cadre générale du remboursement des frais de missions et frais de déplacement.

Divers : Effraction chez un particulier et vol des d'arroseurs

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2019

Présents : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine - SAYN Pierre - IMBERT Laurent - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - MARTIN Pascale - DUMONT Séverine - SANCHEZ Pedro - BRACHET Armelle - MOUNIER Éric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christel.

Excusée : Jérôme GELAIN - Armelle BRACHET

Pouvoir : Jérôme GELAIN donne pouvoir à QUAILLET Christel
Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

1- Point Sdis : Caserne des pompiers de Montvendre

Monsieur le maire fait part des infos reçues suite aux divers échanges avec le SDIS. Les pompiers sont consultés via un questionnaire, à priori la majorité qui se dessine est de rejoindre la caserne de Chabeuil dans le cadre d'une nouvelle construction au rond-point sud de Valence. Cela aurait l'avantage de diminuer le temps d'intervention pour les victimes sur la commune de Montvendre, sachant qu'aujourd'hui le temps d'intervention moyen est de 13 minutes.

Le Conseil réaffirme son soutien au corps des sapeurs-pompiers et demande que le temps d'intervention sur la commune soit pris en compte la décision du SDIS.

2-Point projet Aménagement du village

Monsieur le maire informe que le projet va passer à la CAV (Commission Aménagement Voirie) du département le 8

octobre prochain. Il nous est demandé de fournir le plan du projet et une estimation (Excel) de la totalité des travaux. Le plan est consulté par l'ensemble des membres présents. Il est proposé de bien tenir compte de la distance entre les arbres et de la circulation des vélos.

3-Compte rendu de la semaine bleue

Martine CARAYON annonce que la semaine bleue aura lieu du 7 au 13 octobre 2019 et elle présente le programme et les multiples activités proposées.

4 - Actualisation des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 16 août 2019, lui notifiant la délibération du Comité syndical du 17 juin 2019 relative à la révision des statuts du Syndicat.

Cette révision, s'appuyant sur la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRE ainsi que sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale instauré par les services de l'Etat, permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises.

Monsieur le Maire présente ensuite les principales actualisations des statuts du SDED :

Le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée favorable.

La décision de modification, si la condition de majorité qualifiée est réunie, sera prise par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité absolue 12 oui et 2 abstentions Pedro SANCHEZ et Sonia CHOVIN) :

- d'approuver la modification des statuts du Syndicat Départementales d'Energies de la Dôme dont le texte est joint à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à notifier cette délibération à M. le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

5 - Rapport CLECT et révision libres des Attribution de Compensation (IFER et AC en investissement)

1) APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) 2019;

Pour la commune, le montant des charges transférées concernant l'informatisation des écoles s'élève à 2 895 € (1095 € en maintenance et 1900 € en renouvellement)

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au titre des charges transférées au 1er janvier 2019, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

2) : MAJORATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION AU TITRE DES IFER SUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES DES BATIMENTS AGRICOLES

Considérant que la révision du Pacte Financier et Fiscal ouvre la possibilité d'un reversement du montant de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) perçue par l'Agglomération au titre des panneaux photovoltaïques situés sur les bâtiments agricoles de la commune, via une majoration de l'attribution de compensation.

Considérant que cette majoration constitue une condition de révision libre de l'attribution de compensation de la commune, nécessitant une délibération à la majorité simple du conseil municipal et à la majorité des deux tiers du Conseil communautaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de solliciter la majoration de l'attribution de compensation de la commune du montant de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) perçue par l'Agglomération au titre des panneaux photovoltaïques situés sur les bâtiments agricoles de la commune, à compter de 2019.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

3 : FIXATION D'UNE ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN INVESTISSEMENT

Considérant que l'évolution du cadre juridique des attributions de compensation permet désormais d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculé par la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Considérant que la révision du Pacte Financier et Fiscal donne la faculté de corriger les attributions de compensation des modifications intervenues dans le mandat par la création d'une AC d'investissement à verser par les communes avec majoration à due concurrence de l'attribution de compensation de fonctionnement.

Considérant que le mécanisme de neutralisation sera modifié simultanément en distinguant la neutralisation versée en fonctionnement de celle versée en investissement.

Considérant que cette modification constitue une condition de révision libre de l'attribution de compensation de la commune, nécessitant une délibération à la majorité simple du conseil municipal et à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- Que l'attribution de compensation de la commune sera révisée de la sorte à compter de 2019 :
 - o la déduction des charges de fonctionnement s'appliquera sur l'AC de fonctionnement (neutralisation de 6 580 €)
 - o les charges d'investissement transférées donneront lieu au paiement d'une AC d'investissement de 10 224 €
- De prévoir la dépense correspondante en section d'investissement et de majorer l'attribution de compensation en fonctionnement à due concurrence, lors d'une prochaine décision modificative.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

6- RPQS EAU 2018 :

Monsieur Stéphane PHILIBERT rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation des principaux éléments du rapport annuel concernant la gestion des services d'eau faisant apparaître que la gestion du service des eaux est saine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018

- QUESTIONS DIVERSES :

* Fibre local : Suite à la réunion avec ADN, il a été décidé que le local serait implanté au stade de football. Le Conseil Municipal émet une réserve concernant le déploiement de la fibre de manière aérienne sur le haut de la commune par rapport aux intempéries.

* Arrêt de bus : les arrêts du Plan du moulin et des Béalets seront mis en service à compter de jeudi 12 septembre.

* Travaux Commerce : L'isolation de la véranda du bar a été installée début septembre.

* Incivilités panneaux jeux plan d'eau et mur du bar et de la boulangerie : des dégradations ont eu lieu au cours de l'été. Le Conseil Municipal rappelle que les parents doivent être responsables de leurs enfants et les surveiller.

* Terrains : une demande d'échange de parcelle a été proposée par Monsieur le Maire au sud de la commune.

* PLU : toujours en cours, une réunion avec la société KAX sera prévue au mois d'octobre.

* Demande filets stade football : une rencontre sera effectuée avec les riverains.

* Sécurité sortie des écoles : un ralentisseur est prévu sur la route des 3 ponts entre l'école maternelle et le stade. Il est rappelé qu'il est interdit de stationner le long de la voie en face de l'école maternelle.

*Echange de livres : Etude d'une demande de mise en place d'un local d'échange de livre sur le village ou sur le plan d'eau.

* Les demandes d'urbanisme ont circulé au sein du Conseil Municipal.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2019

Présents : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - SAYN Pierre - IMBERT Laurent - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - MARTIN Pascale - DUMONT Séverine - SANCHEZ Pedro - BRACHET Armelle - MOUNIER Éric - Jérôme GELAIN.

Excusés : CARAYON Martine - CHAPRE Séverine - MARTIN Pascale - QUAILLET Christel

Pouvoir : CARAYON Martine à SAYN Pierre - CHAPRE Séverine à SERVIAN Bruno

Le compte rendu du conseil municipal du 09 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

1- Vente Lot 2 Les Muriers

Monsieur le maire rappelle que plusieurs délibérations ont déjà été prises pour la vente des terrains des lotissements les Muriers et les Lilas, la dernière en date du 18 juin 2018.

Ainsi Monsieur le Maire indiquait que concernant le lotissement "les Mûriers", suite à l'annulation du compromis de vente initial, le Lot 2 sera vendu à Monsieur LEFRANC. Monsieur LEFRANC n'ayant pas obtenu son permis, il a demandé l'annulation du compromis de vente.

Monsieur le Maire a accepté l'annulation du compromis de vente, et suite à la demande d'acquisition formulée par Monsieur et Madame Fabien MACCARI, il est proposé de vendre la parcelle AB 432 d'une superficie de 369m² au prix TTC 66 300 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ladite vente. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres :

- D'APPROUVER la vente ci-dessus

- DE DONNER pouvoir au maire pour signer tous documents utiles.

2-Decisions Modificatives + SBo : VOIR 165 Caution DROUILLAUX titre 70878 mdt 165 = 610 €

Monsieur le trésorier demande de prendre la DM suivante suite au passage de l'attribution de compensation en Investissement

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
023	3 644,00 €	73211	7 906,00 €
022	-2 318,00 €	70876	-6 580,00 €
Total	1 326,00 €		1 326,00 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
2046	10 224,00 €	13251	6 580,00 €
		021	3 644,00 €
Total	10 224,00 €		10 224,00 €

3-Gratification personnel

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) suite aux lois de 2007 qui obligent les collectivités territoriales à définir une politique d'action sociale pour ses agents et qui rend obligatoire l'inscription au budget des dépenses de prestations sociales.

La commune, afin de pouvoir offrir des bons d'achat ou chèques cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de chèques cadeaux aux agents.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le souhait, indépendamment des prestations sociales versées par le CNAS d'offrir des bons d'achat aux agents en cas de départ en retraite sous forme de chèque cadeaux d'un montant maximum fixé dans la limite des **5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale** (directives de l'URSSAF); ce qui équivaut à 169

€ en 2019. L'idée générale est de pouvoir remercier le personnel communal pour leur implication et leur travail au sein de la collectivité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres :

- DECIDE de la possibilité d'attribuer un chèque cadeau dans le cadre de l'action sociale « retraite »
- DECIDE que le montant attribué sera variable en fonction des critères d'appréciations (Qualité du travail, absentéisme, comportement au travail, initiative et la réalisation des objectifs)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document découlant de cette décision
- AUTORISE l'achat de chèques cadeaux et leur paiement au compte 6488

4 -Subventions aux associations complément restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle le vote des subventions aux associations pris lors du Conseil Municipal du 20 mai dernier et le complément attribué à l'EAM au Conseil du 1^{er} juillet 2019.

Suite à la transmission du bilan financier définitif de l'association du Restaurant scolaire qui a été adopté lors de l'Assemblée Générale du 25 septembre dernier est donc proposé de payer la solde de la subvention communale puisqu'un acompte de 8500 € avait été versé.

Il convient donc d'acter le montant total de la subvention communale pour 15 029 € et un reste à verser de 6 529 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le versement d'une subvention de 6529 € au restaurant scolaire de Montvendre**
- De décider de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574.

5 - Agglo rapport Chambre Régionale des Comptes

Vu le Code des juridictions financières ;

Monsieur le Maire expose :

La Chambre Régionale Des Comptes Auvergne Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération pour les exercices 2014 à 2018.

La Chambre Régionale des Comptes a communiqué son rapport d'observation accompagné des réponses écrites qui lui ont été formulées.

Cette délibération a pour but de porter à connaissance de l'assemblée délibérante de la commune de Montvendre le rapport d'observations définitives concernant l'Établissement Public de Coopération Intercommunal dont elle est membre.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- prend acte du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes. »

6- RPQS Agglo 2018

***) Rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2018**

Monsieur le Maire expose :

il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2018, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

***) Rapport sur la qualité du service assainissement 2018**

Monsieur le Maire expose :

il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service assainissement 2018, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

- QUESTIONS DIVERSES :

***Subvention centre de village :**

Le Conseil Municipal accepte la modification de l'enveloppe qui est augmentée par la partie route départementale 257 K€. Le Conseil Municipal demande d'explorer l'ensemble des subventions possibles. Fonds de concours de l'agglomération, la Région...

***EAU :**

Le Maire et les adjoints ont rencontré les Directeurs de l'agglomération concernant le transfert de la compétence eau. Un rdv Avec le Président de l'Agglo est prévue en novembre.

***Sortie garderie :**

Une étude sera effectuée pour sécuriser la sortie par rapport aux jeux de boule.

***Sécurisation foires aux arbres :**

La fiche de sécurisation a été envoyée à la gendarmerie, des tracteurs seront mis en place sur les lieux indiqués

*Les demandes d'urbanisme seront étudiées lors du prochains Conseil Municipal.

***Compte rendu du conseil d'agglo du 03/10/2019 :**

Effectué par Pierre Sayn avec en outre les désignations des membres des futures conférences territoriales sur l'eau. Il y

aura 1 représentant pour la commune de Montvendre qui sera affecté au secteur centre. Pb Quel est le pouvoir de l'élu dans cette conférence ?

*Les demandes d'urbanisme seront étudiées lors du prochains Conseil Municipal.

*Prochain Conseil Municipal le 2 décembre 2019

*Prochaines cérémonies : Cimetière 09 novembre à 10h00
Hommage aux poilus, et le 11 novembre



Pour tout matériel agricole
Depuis 1987

BROTTE
Service & Proximité

Tracteurs et matériels agricoles,
magasin libre-service

35 Route de Mobos 26120 CHABEUIL
04.75.59.85.10
etsbrottes@gmail.com




Etat Civil :

NAISSANCES

BREGAUD Anna 24/04/2019

GHEZALI Gabin 18/07/2019

JULIEN Tiago 25/04/2019

RENZI Eva 22/07/2019

DECES

BOISSIN Gérard le 02/04/2019

CAILLAT-TRUITAZ Alain le 10/03/2019

FAURE Ginette née GERFAND le 27/07/2019

ROURE Guylaine le 01/10/2019

MARIAGES

CHANTRE Felix et PICOT Faustine

SANCHEZ François-Gilles et SEBELLIN Alexia

SOLA Stéphane et GOASGUEN Laurence

PERRIN Loïc et CHASTAING Laura

POULHAON Alexandre et FRAISSE Amélie

GAVALDON Christophe et JULLIAN Magali

CUOQ Fabien et DAMIER Claire

La commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a considéré que le respect du principe de finalité des traitements s'oppose à ce que les informations enregistrées dans un fichier d'Etat Civil soient utilisées à des fins étrangères à celles qui ont justifié leur collecte et leur traitement. En conséquence et à dater du 1^{er} janvier 2005 les personnes ne souhaitant pas voir paraître dans les prochaines revues municipales, les naissances, mariages, décès qui les concernent devront donc en faire la demande par écrit auprès des services de la mairie.

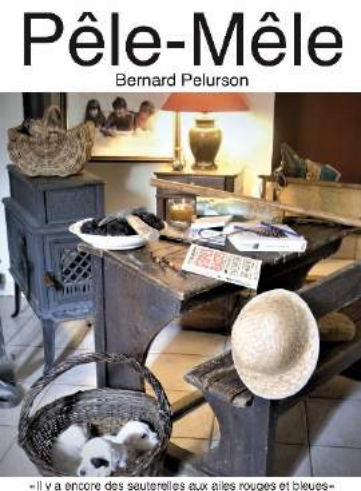
A la rencontre du passé :

Je suis né dans la Drôme, dans la ferme de mes grands-parents, à Montvendre, à une époque où les espèces animales ou végétales n'étaient pas encore menacées !

« Que la campagne était belle, alors !!! »

Dans ce livre, je raconte mon enfance des années 60, quand on tuait le cochon, battait les blés, vendangeait avec les voisins juste avant l'arrivée des grives qui annonçaient l'automne.

Aujourd'hui, je m'inquiète des changements dans la façon de communiquer, de vivre les relations, de déplacer les valeurs qui étaient celles de la ruralité à cette époque.



Je dénonce l'influence néfaste de l'argent qui trouble les relations entre les individus.

Je parle de champignons, de truffes noires, de chasse et de pêche, de dressage de chiens.

Je relate les concours auxquels j'ai participé avec mes chiens d'arrêt, mes chiens « leveurs de gibier » (spaniels), mes chiens chercheurs de truffes, ou mes chiens de berger. Je donne également quelques conseils de dressage...

Je détaille quelques-uns des combats actuels pour une société plus juste, sans ménagement pour nos dirigeants de tous bords.

Je m'évade au milieu des bois dans des considérations sur la « civilisation » de ce 21^{ème} siècle, sur la difficile vie des gens qui ne peuvent joindre les deux bouts, sur celle des agriculteurs et particulièrement, celle des bergers.

Je m'inquiète de l'avenir des jeunes générations et j'insiste sur la nécessaire obligation de prendre en compte l'écologie, au plus vite et sans restriction.

Je rassemble cela « PÊLE-MÊLE », modestement, dans un livre dont j'espère quelques bénéfiques qui seront entièrement rétrocédés à des associations ou des ONG.

LABEL ET VILLAGE INTERNET 5@

Le 29 janvier 2019, Montvendre était invité à la Grande Arche de la défense à Paris pour recevoir des mains du Ministre Julien Denormandie le label ville et village internet 5@. Ce label valorise la politique internet mis en place sur la commune, Montvendre y participe tous les 2 ans depuis une dizaine d'année. C'est donc Stéphane PHILIBERT et Pierre SAYN qui sont allés chercher la plaque, signe de la reconnaissance du travail transversal qui est effectué sur la commune.

La France est le seul pays à proposer un label pour reconnaître les villes et villages promoteurs de l'Internet citoyen. La marque territoriale « Label National Territoires, Villes et Villages Internet » concerne les villages comme les grandes villes, dès les premiers services connectés aux habitants et usagers du territoire.

Ce label, est une marque territoriale matérialisée par un panneau de @ à @@@@ à afficher en entrée de ville et dans les supports de communication.

C'est surtout pour la collectivité l'occasion d'évaluer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un **Internet local citoyen** à la disposition de chacun dans l'intérêt général.

Ce label national, déjà remis à près de 1200 communes, est organisé par l'association d'élus Villes Internet, dédiée à l'Internet citoyen.

Pour Montvendre, la prochaine étape est la mise en place de la fibre à la maison (FTTH), sur cet équipement la compétence est développée par ADN (Ardèche-Drôme-Numérique). Le déploiement était prévu en 2020, mais de nombreux soucis techniques sont venus perturber le planning. Aujourd'hui la phase étude a commencé et un local fibre sera déployé à côté du vestiaire de football. Le service devrait être utilisable par les foyers montvendrois fin 2021 si l'épisode neigeux des derniers jours ne retardent pas encore le projet...

<http://www.villes-internet.net/>





Valence Romans Agglo

LES COMPETENCES DE L'AGGLO:

L'Agglo exerce sur le territoire différentes compétences qui lui sont déléguées par les 54 communes membres.

Développement économique : Accompagnement des entreprises, gestion de zones d'activités, soutien à l'emploi et à la formation.

Transports et mobilité : Développement de modes de transports "doux" tels le covoiturage, les transports collectifs ou l'usage des vélos Libélo. <https://www.vrd-mobilites.fr/>

Habitat : Aides financières et conseils auprès des particuliers afin d'encourager programmes d'amélioration de l'habitat.

Vie sociale : Accueil de la petite-enfance, enfance, jeunesse (crèches, multi-accueil, garderies...), animations pour tous de 6 à 17 ans. Accueil des gens du voyage.

Sport : Soutien aux événements sportifs de grande envergure. Gestion de la patinoire et des piscines couvertes.

Culture : Accompagnement de plusieurs scènes à dimension nationale dans le domaine de la musique, du théâtre et de l'audiovisuel. Soutien aux établissements d'enseignement reconnus : Conservatoire départemental, Ecole supérieure d'art et de design.

Cadre de vie : Développement d'une démarche environnementale ambitieuse en faveur de la transition énergétique. Soutien aux productions locales, à la biodiversité et aux circuits de randonnée.

Gestion des déchets : Collecte des ordures ménagères, gestion du tri sélectif et des déchèteries.

Assainissement : Exploitation et entretien du réseau.

Autres compétences : Éclairage public, voirie, restauration collective, fourrière animalière.

Contact Agglo : 04.75.81.30.30 ou <http://www.valenceromansagglo.fr/>



**POMPES
FUNÈBRES
MOURIER**

*Funérarium - Magasin funéraire
Organisation complète des obsèques
Marbrerie - Prévoyance obsèques*



ZA les Gouvernaux - 1 rue Victor Payonne - 26120 CHABEUIL - Tél. : 04 75 59 62 77 - pfmourier@sasmourier.fr

Mission de coopération avec le Sénégal

Un partenariat de coopération décentralisée est engagé depuis 2009 par la Ville de Valence et Valence Romans Agglo (depuis 2013) avec la commune de Waoundé (Sénégal). Cette coopération, soutenue financièrement par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a pour objectifs :

- A Waoundé, de soutenir la Commune dans l'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement pour les populations et à la gestion des déchets
- Sur le territoire de Valence et de l'Agglomération, d'informer et sensibiliser un large public, notamment les jeunes, sur les thématiques de l'eau, de l'assainissement et des déchets et plus largement de la solidarité internationale (Programme éducatif Coop'Agglo)
- Sur les deux territoires : de favoriser les liens entre les élus, acteurs et citoyens de Waoundé et de Valence Romans Agglo

Cette coopération est animée au quotidien par l'association ADOS, qui travaille depuis 1985 avec la région de Matam au Sénégal.

Parmi les activités mises en place pour répondre à ces objectifs, des missions d'élus, de techniciens et d'acteurs de la société civile se déroulent chaque année sur les deux territoires. La mission d'acteurs de la société civile de Valence Romans Agglo à Waoundé a pour objectifs :

- De favoriser la rencontre d'acteurs investis dans le programme de sensibilisation en France avec les élus, techniciens et citoyens de Waoundé
- D'améliorer la connaissance des acteurs français et sénégalais du programme de coopération
- D'impulser de nouveaux partenariats et de nouvelles activités de sensibilisation, en France et au Sénégal

Ainsi, cette mission à Waoundé s'est déroulée du 20 au 28 octobre. Y ont participé : Bastien Enard, journaliste de la radio associative Radio Méga, Jacques Pelot, photographe et Nathalie Marconnet, maîtresse des CM1. Cette mission lui a été proposée suite à un travail avec sa classe dans le cadre du programme éducatif Coop'Agglo animé par ADOS sur le thème de l'eau au Sénégal (2017) et les déchets au Sénégal (2019). Les différentes visites sur place (forage, décharge, école/collège, centre de santé, etc..) feront l'objet d'un travail de retransmission auprès des élèves, afin de les sensibiliser sur ces thématiques et la solidarité internationale, ainsi qu'auprès des élus de la commune. Cette retransmission viendra étayer le travail qui se déroulera au cours de l'année sur le thème des déchets, sous la houlette de Jeanne Favrat d'ADOS. Elle sera accompagnée de Djeynabou Baldé, volontaire sénégalaise en service civique, venue de Dakar pour 10 mois au service d'ADOS. Ce travail aboutira à un spectacle, permettant de sensibiliser les familles sur ces thématiques.

« J'ai été frappée par le formidable dynamisme et la volonté de changement des jeunes, malgré le poids des traditions. Par leur engagement citoyen auprès de leur collège et lycée, de leur famille et de leur commune, ils sont les vecteurs de ce changement. » (Nathalie Marconnet)



Rencontre avec les lycéens



Tri du plastique à la décharge

Episode neigeux du 14 et 15 novembre 2019

La météo de ce jeudi 14 novembre avait du mal à savoir s'il allait pleuvoir ou neiger sur notre commune, cela allait se jouer à 2 degrés. Cette donnée se vérifiera un peu plus tard car au sud de Crest la neige n'est pas tombée...

Retour donc, sur un scénario catastrophe...de mémoire d'anciens...personne n'avait vu un tel phénomène.

Il est 12 heures ce 14 novembre quand la neige commence à tomber sans tenir au sol. La lame du chasse neige « qui n'a pas servi depuis 7 ans » est montée depuis le matin par notre agriculteur de service. A partir de 13 heures, les flocons commencent à tenir au sol et ils sont très épais. Cette neige lourde va s'intensifier au fur et à mesure de la journée et de la nuit du 14 au 15 novembre 2019 pendant laquelle elle va faire des dégâts invraisemblables. En fin d'après-midi tout Montvendre est sans électricité ; les téléphones portables fonctionnent avec beaucoup de difficulté. A 18 heures les premières branches tombent au sol et il devient dangereux de circuler, la route de Barcelonne est barrée à la circulation car il est trop dangereux d'intervenir, car après les branches ce sont les arbres, les lignes électriques et de téléphone qui tombent sur les routes, dans les champs et dans les jardins. Toute la nuit, nous entendons le craquement des arbres dans tout le village. Le chasse-neige tourne mais il a beaucoup de mal à se frayer un passage sur les routes jonchées de branches ou d'arbres. Heureusement, au cours de l'épisode aucun Montvendrois ne sera blessé et notamment quand le poteau en béton du quartier des béalets tombera sur la route de Beaumont les Valence.

Il est 5H30 ce vendredi 15 novembre 2019 quand nous effectuons le premier tour du village ; la neige tombe moins fort et nous constatons les dégâts route après route. Nous sommes déjà en communication avec le pôle spécifique collectivité d'Enedis. Très surpris, il nous indique que tout sera réparé dans la nuit du 15 au 16 novembre, nous sommes sceptiques !

Le chasse-neige tourne déjà dans la commune avec une tronçonneuse pour dégager les branches ; l'agriculteur à qui revient la charge de dégager les routes propose de mettre un second tracteur avec un chargeur pour dégager plus vite les routes. Nous avons aussi réservé la vielle un élagueur professionnel aux premières branches tombées. A 7 heures, cela devient moins dangereux car la neige s'est arrêtée de tomber et nous décidons donc de faire 2 équipes à pieds et d'appeler les pompiers pour un troisième point chaud. L'objectif à ce moment-là est de dégager les routes afin qu'Enedis puisse intervenir pour remettre l'électricité dans la commune.

Nous dégageons avec les tronçonneuses pendant toute la matinée, la Route de Barcelonne côté du bois de la cour, le chemin des sables, la route de Barcelonne, la route de bel air, la route de la garenne, la route de combe Léorat...A 12 H 15, l'ensemble des routes sont praticables avec prudence.

Notre combat sera ensuite de remettre l'électricité pour chaque foyer. Nous aurons de multiples contacts avec Enedis mais les choses n'avanceront pas forcément à la vitesse que nous souhaitons. Nous avons même été obligés d'aller chercher des groupes électrogènes d'Enedis grâce à notre entreprise de TP local pour raccorder une centaine de foyer. C'est notre entreprise de TP « merci » aussi qui a remis régulièrement du GNR (2 000 litres) dans les groupes car Enedis n'arrivait pas à les approvisionner. Le village aura eu la lumière le dimanche soir. Pour les autres cela sera beaucoup plus long, jusqu'à 10 jours pour le dernier foyer. Nous avons eu des superbes équipes de terrain d'Enedis, venues du sud-ouest, pour remettre tout le secteur ouest de la commune en ordre de marche. On dit que les problèmes volent en escadrilles, alors qu'Enedis rétablissait tout un quartier le jeudi soir, le vent du sud s'est mis à souffler très fort le vendredi. Notre réseau à l'ouest encore fragile ne tiendra pas et

un arc électrique s'est formé à côté de la ligne TGV. Enedis retendra les câbles afin que tout le monde puisse avoir de l'électricité le dimanche 24 novembre. A la mise en page du bulletin nous sommes le 5 décembre, de nombreux câbles de téléphone sont encore au sol et beaucoup de foyers n'ont toujours pas récupéré leur ligne internet.

Tout au long de l'événement nous avons essayé de communiquer au mieux via 2 vecteurs qu'étaient la page Facebook de la commune et les téléphones. Nous avons eu près de 20 400 interactions sur la page pendant les 10 jours. Nous pouvons retenir de cet épisode qu'il a renforcé l'entraide entre les habitants et l'implication maximale des employés communaux, des élus. En espérant, que cela ne se reproduise plus...



Quartier les Virettes



Equipe de déneigement



Quartier Chirouze



Chemin des sables



Entrée du village



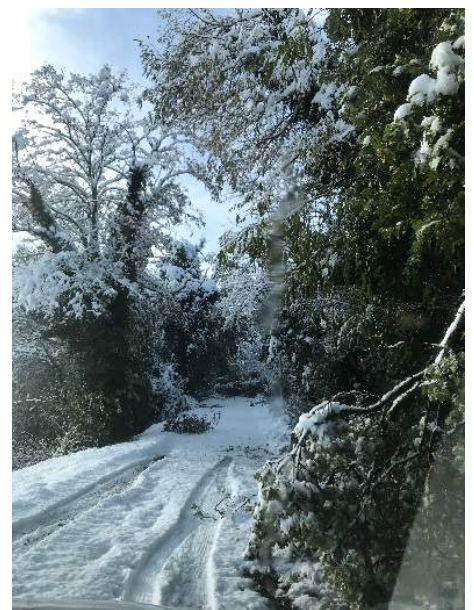
Quartier Les Romieux



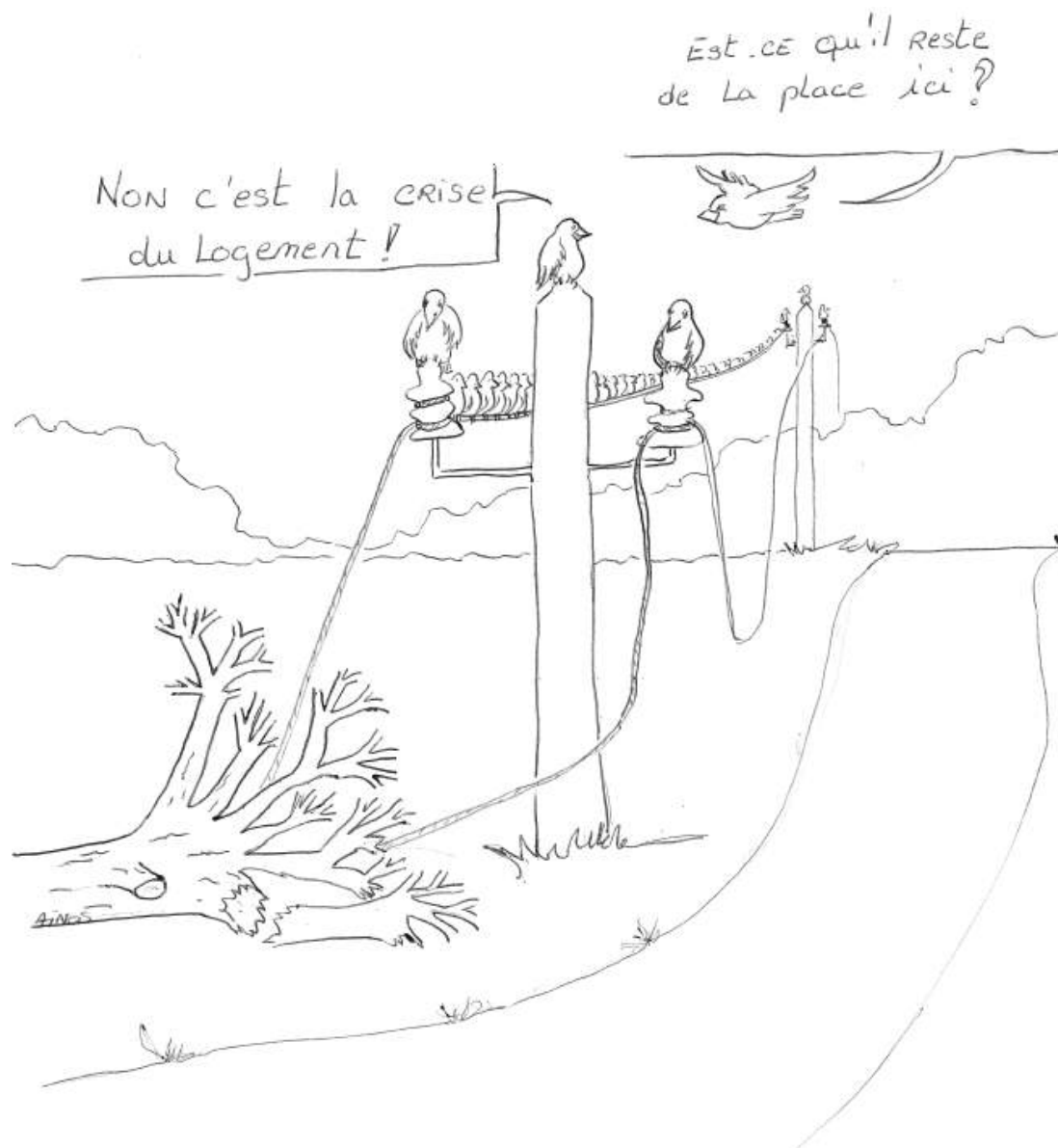
Mise en place d'un générateur à La Molle



Générateur Chansaud



Route de Bel-Air



Route de Combe Léorat



Route de Beaumont, les Béalets



Départ retraite Ghislaine



Départ retraite Mimi



Fête de la Musique



Passerelle et banc



Atelier création florale



CM2 à Toulouse



Chèque Booster



Finale Petits Champions de la lecture



Rénovation chapelle et cloche du cimetière

LES ASSOCIATIONS DE MONTVENDRE

<p>LES AMIS DE MONTVENDRE Présidente : ROCHETTE Monique Vice-président : PHILIBERT Françoise et GOUBY Jean-Bernard Secrétaire : BRUGE Catherine/ Sec.adj. : GELIBERT Marie-Danielle Trésorier : Olivier ALONSO amisdemontvendre@gmail.com https://fr-fr.facebook.com/pg/Les-amis-de-Montvendre-214254312519245/posts/ Tél : 06.80.02.31.04</p>	<p>MONTVENDRE SPORTS ET LOISIRS Président : GELIBERT Serge Secrétaire : DOULCET Jérôme Trésorier : FARIA José Serge.gelibert69@orange.fr Tél : 06.47.70.84.94</p>
<p>LES ENFANTS DU MONT VENUS Président : CHOVIN Sonia Secrétaire : CHARVET Audrey Trésorière : BRET Rémi sonia.chovin@hotmail.fr Tél : 06.80.07.44.32</p>	<p>BIBLIOTHEQUE bibliotheque.montvendre@gmail.com http://mabib.fr/montvendre</p>
<p>CLUB DES 3 PONTS Présidente : OLAGNON Françoise Vice-Présidente : MARIUSSE M.Joséphe Secrétaire/Trésorière : Michelle CORNILLON jeanfrancoise.olagnon@orange.fr Tél : 04 75 59 24 24</p>	<p>ACCA Président : Benoît GELIBERT Vice Président : DURAND Gérard Secrétaire : GELIBERT Stéphane Trésorier : GOURDOL Jean-Yves benoit.gelibert@laposte.net Tél : 06.85.70.57.60</p>
<p>AMICALE DES PARENTS Présidente : PIERI Amandine Vice-Président : JULIEN Laurent Secrétaire : CABALLE Marie Sec-adjointe : GUILLOTON Audrey Trésorière : RAVNI Raphaëlle Trésorière adj : JOLY Alexya https://fr-fr.facebook.com/people/Amicale-Des-Parents-Montvendre/100005445017924</p>	<p>RESTAURANT SCOLAIRE Président : Agnès MORENO COURBIS Secrétaire : GUILLAN Anaïck Contact : Agnès MORENO COURBIS Cantine.montvendre@gmail.fr Tél : 06.75.02.57.41</p>
<p>ANCIENS COMBATTANTS Président : HOAREAU Christian Vice Président : DA ROCHA Claude Secrétaire : MARIUSSE Michel Trésorière : BESSON Nicole chrishoareau@orange.fr</p>	<p>SAPEURS POMPIERS Président : FERRAND Pascal Secrétaire : BARLATIER Thomas Trésorier : CHAPRE Thierry pascal.ferrand50@sfr.fr Tél : 06.07.80.96.23</p>
<p>EN AVANT MONTVENDRE Président : Jean Frédéric ROUMEAS et Agnès MORENO COURBIS Secrétaire : GRUGET Romain Trésorière : SEMPERE Nathalie eamontvendre@gmail.com https://www.facebook.com/FootballEAM/ jeff.roumeas.eam@gmail.com Tél : 06.14.62.65.91</p>	<p>LES COPAINS D'ABORD Président : Virginie DUBAN Vice présidente : Sandrine MIRALLES Secrétaire : Véronique GRUGET Contact / Martine CARAYON 06.84.60.69.12</p>
<p>BOOSTER26 Président : Didier Lejour Trésorier : Lise Vanhoudt booster26@orange.fr https://fr-fr.facebook.com/booster26/ Tél : 06.34.20.76.46</p>	<p>USEP MONTVENDRE Présidente : LECOUR Sophie Trésorier : CARAYON Martine Secrétaire : SANCHEZ Pedro ecolemontvendre@laposte.net</p>
<p>LES VIEUX PISTONS DE LA RAILLE Président : Denis Barneron Vice-Président : Pierre Barlatier Trésorier : Yolande Pally Tél : 06 73 74 21 31 Denis.barneron@orange.fr</p>	<p>LA PARCELLE Récolte participative Contact : Martial BACHELIN Laparcelle26@gmail.com</p>

Tarifs 2020

SALLE COMMUNALE	Montvendre	Extérieur
Soirée privée (1 salle)	120 €	300 €
Samedi 8 h au dimanche 20 h	150 €	400 €
Journée de 8 à 20 h 1 salle	90 €	200 €
2 salles	130 €	300 €
loto, belote etc... 1 salle	gratuit	150 €
2 salles		200 €
Assemblée Générale	gratuit	100 €
Réunion	50 €	100 €
Apéritif	30 €	60 €
Repas associations	gratuit	120 €
Gymnastique, par 10 séances	7 €	14 €
à partir de la 11ème	3 €	6 €
Caution 300 euros		

PUBLICITE BULLETIN POUR UNE PARUTION		
Entreprises	Entreprises Montvendre	Entreprises Extérieures
	PRIX	PRIX
Noir et blanc		
1/8 carte de visite	25 €	45 €
1/4 page	60 €	80 €
1/2 page	100 €	120 €
1 page	180 €	200 €
Couleur		
1/4 page	80 €	100 €
1/2 page	120 €	140 €
page	200 €	240 €
site internet Mensuel	30 €/mois	
site internet Trimest.	75 €/mois	

BRANCHEMENT EAU	
Raccordement effectué dans le cadre de travaux entrepris par la commune	458 €
Raccordement AEP zone commerciale, artisanale & lotissement	380 €
Raccordement effectué en dehors de travaux communaux	305 €
Participation réouverture	75 €

BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	
Particip° assainissement collectif	1 500 €

TARIFS DE L'EAU	
Abonnement de l'eau par an	48 €
Assainissement de l'eau par an	48 €
Consommation (le m3 d'eau)	0,60 €
Assainissement (le m3)	0,60 €

TARIF PHOTOCOPIES	
A4 de 1 à 19	0,15 €
A3 tarif unique	0,30 €
A4 de 20 à 50	0,12 €
Au-delà de 50	0,08 €
DROIT DE PLACE	
Forfait annuel (20 m2 max)	320 €
Droit de place temporaire	2€/ml

LOCATION MATERIEL	
Chaises max 60	0.20€
20 Tables (10 de 3m x 0.85m ou 10 de 2.20m x 0.80m)	4 €
TARIF BIBLIOTHEQUE	
Gratuit jusqu'à 18 ans	
6 € par adulte et par an (9 € par couple)	
TARIF Temps Accueil (TAPE) 15 Euros/an/enfant	

TARIFS-CIMETIERE	
COLUMBARIUM	
Concession 50 ans	300 €
Concession 30 ans	200 €
Concession 15 ans	150 €
Plaque par famille	60€
Jardin du souvenir	
Plaque sur la stèle	30 €
CONCESSION CIMETIERE	
Perpétuelle le m2	115 €
Trentenaire le m2	45 €

Agenda 2020

JANVIER

- ✓ 10 Vœux du Maire
- ✓ 31 Chandeleur associations

FEVRIER

- ✓ 7 A.G. Pistons de la Raille

MARS

- ✓ 1 Course orientation Booster
- ✓ 7 A.G. Anciens combattants
- ✓ 14 A.G. Amis de Montvendre
- ✓ 15 Elections municipales 1^{er} T
- ✓ 17 A.G. Club 3 ponts
- ✓ 22 Elections municipales 2^oT

AVRIL

- ✓ 5 Bourse vêtements
- ✓ 10 Carnaval Ecoles
- ✓ 26 Foire aux fleurs

MAI

- ✓ 1er Concours de boules & Omelette
- ✓ 8 Commémoration 39-45

JUIN

- ✓ 5 A.G. ACCA
- ✓ 13 Garden Volley Booster
- ✓ 13 Piquenique Montvendrois
- ✓ 19 Fête des écoles
- ✓ 20 Fête de la musique
- ✓ 24 Pique-nique 3 ponts
- ✓ 26 Pique-nique familles

JUILLET

- ✓ 26 fête des moissons

AOÛT

- ✓ 22 23 24 Vogue
- Pétanque doublette/bal/feux d'artifices
- Concours boule lyonnaise/super défarde

SEPTEMBRE

- ✓ 11 Soirée Burgers Frites
- ✓ 13 Rallye vélo « 10 ans »

NOVEMBRE

- ✓ 8 Foire aux Arbres
- ✓ 11 Armistice 14-18

DECEMBRE

- ✓ 5 Flamborun
- ✓ 12 repas des aînés

Mairie

1, Place de la Maie
26120 Montvendre
Tél : 04-75-59-06-13 Fax : 04-75-59-03-86
Courriel : mairie@montvendre.fr
Site internet : montvendre.fr

Appels d'urgence

Mr SERVIAN Bruno : 06.80.99.20.72
Mr PHILIBERT Stéphane : 06.42.22.51.86
Mme CARAYON Martine : 06.84.60.69.12
Mr SAYN Pierre : 06.83.17.49.98

Horaires d'ouverture Mairie

Lundi, Mardi, Jeudi 9h à 12h-13h30 à 16h45
Vendredi 9h à 12h-13h30 à 19h
Fermé le mercredi et samedi

Permanences

Lundi 13h30-14h30 : Mr Bruno SERVIAN
Mardi 13h30-14h30 : Mme Martine CARAYON
Jeudi 11h00-12h00 : Mr Pierre SAYN
Vendredi 18h00-19h00 : Mr Stéphane PHILIBERT

Bibliothèque :

Jeudi 15h30 à 18.30
Vendredi : 15h30 à 17.00
Samedi : 11h00 à 12h00

**Horaires d'ouverture Agence
Postale Communale**
Du Lundi au Vendredi
De 8h30 à 12h



Valence Romans Agglo

Avenue de la Gare - BP 10388
26958 Valence Cedex 09
téléphone : 04 75 81 30 30

Contact internet

www.valenceromansagglo.fr

Rubrique « nous contacter »

Assistantes maternelles

PERMINGEAT Anne-Marie, le village, Montvendre
04.75.59.24.86
Madame **JOANNON** 06 10 15 88 63
TRAPIER Nadia, le village, Montvendre 04.75.59.95.80
ZABELLI Emmanuelle, Lot Riousset, Montvendre
04.75.60.52.28
FREYDIER Ornella, 06.27.92.87.97 (à partir de sept 2020)
130 rue du Riousset

Le bulletin en couleur est à télécharger
sur montvendre.fr

Horaires déchetterie
Lun-Merc-Vend :
10h à 12h-15h à 18h
Mardi-Jeu :
15h à 18h
Sam : 9h à 17h
Tél : 04 75 59 18 65







Tél. 04 75 59 67 00



**PLUS J'ACHÈTE
MOINS C'EST CHER**
Tél. 04 75 55 15 37

Z.A. Les Petits Champs - 26120 MONTÉLIER



Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Possibilité de recensement en ligne : Service accessible depuis Service-public.fr

Se munir des documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Le recensement permet à l'administration :

- de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC),
- et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

MEMO TRI A VOUS DE JOUER !

Valence Romans AGGLO

A trier en vrac, sans sac

Bouteilles et flacons en plastique, Briques alimentaires, Emballages métalliques

Papiers, Cartons, Journaux, Magazines

Pots, bocaux et bouteilles en verre

Ordures ménagères

Déchèterie

Pour connaître les horaires d'ouverture de votre déchèterie ou pour tout autre renseignement : 04 75 81 30 30 dechets@valenceromansagglo.fr



DUPIN FRÈRES
Menuiserie Aluminium - P.V.C. - Vitres - Stores

DUPIN Frères
MENUISERIE ALUMINIUM - P.V.C. - VITRERIE
SERRURERIE - STORES - FERMETURES

3 rue Gustave Eiffel - Z.A.E de la Grue - 26120 CHABEUIL
Tél. 04 75 59 00 70 - fax. 04 75 59 27 84 - Site : www.dupinfreres.fr

COIFFURE MIXTE
A CÔTÉ DE...

3, PLACE DE LA MAIRIE
26120 MONTVENDRE

HORAIRES

MARDI 9 H 00 - 19 H 00
MERCREDI 9 H 00 - 19 H 00
VENDREDI 9 H 00 - 19 H 00
SAMEDI 9 H 00 - 17 H 00

TÉL 09 84 04 45 24

CONTACT.ACOTEDEMONTVENDRE@GMAIL.COM

 RÉMY MOLLARD (A CÔTÉ DE)



Pompes Funèbres
Ets VALLON

PREVOIR et ACCOMPAGNER

www.ets-vallon.fr



la propreté EN TOUTE transparence

- bureaux • vitrerie • désinfection • traitement des sols •
- remise en état • copropriétés •



20 Rue Jean Julien Davin - Plateau de Lautagne - 26000 Valence
Tél. : 04 75 78 12 44 - Fax : 04 75 78 19 94
www.2ms-nettoyage.fr - 2ms@2ms-nettoyage.fr

PARTICULIERS

SERVICES
↓
vitrerie
nettoyage
repassage
...

PLUS D'INFORMATIONS SUR
www.nettoyage-particuliers-2ms.fr



INFINITY[®]
BUREAUTIQUE
infinitybureautique@orange.fr

multifonctions noirs et couleurs
Solutions numériques
Connectiques réseaux

Zone des Croisières Nord | 115 Rue Gustave Eiffel | 07500 Guilhaud-Granges
Tél. : 04 75 62 04 94 | Fax : 04 75 83 51 16

S.A.R.L. ECHEVIN TP
Travaux Publics et Particuliers

Gravier *Sable*

Terrassements
VRD
Piscines

Terre

sarlechevintp@yahoo.fr
Quartier Ruinelle
26120 UPIE
Tél : 04 75 59 36 83

